



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2018**



# SYNDICATS ADHÉRENTS



**Association des Fabricants  
de Couleurs pour l'Art,  
le Loisir, l'Enseignement**

**Président :** Thierry Collot  
**Correspondantes :**  
Maria Gillet / Astrid Mirabile



**Association des Fabricants  
d'Encres d'Imprimerie**

**Président :** Bruno Delanoë  
**Correspondantes :**  
Maria Gillet / Emilie Regnier-Vigouroux



**Association Française des  
Industries Colles, Adhésifs et  
Mastics**

**Présidente :** Amélie Vidal-Simi  
**Correspondante :** Dominique Ayoul



**Syndicat national des  
Industries des Peintures,  
Enduits et Vernis**

**Président :** Pascal Hoareau  
**Correspondante :** Maria Gillet



**Syndicat national des  
industries de la Préservation  
du Bois**

**Président :** Thomas Cousin  
**Correspondante :** Pascale Blanchon

# SOMMAIRE



**8**  
**LE MOT**  
DU PRÉSIDENT



**10**  
FAITS **MARQUANTS**



**16**  
**ÉCONOMIE**  
& COMMUNICATION



**23**  
**SOCIAL**  
& JURIDIQUE



**32**  
**TECHNIQUE**  
& RÉGLEMENTAIRE

### Président Honoraire

M. DUFOUR

### Président

J. MENICUCCI

### Vice-Président

L. OLIVERAS

### Président adjoint

B. DELANOË

### Trésorier

O. ROBARDEY

### Déléguée Générale

C. LAJOUS

### Conseil d'Administration

J.M. BARKI

N. BETIN

P. BOUSSEMART

R. BRANDEL

T. COLLOT

T. COUSIN

B. DELANOË

L. DERRIEN

M. DUFOUR

G. FREMAUX

F. GUETIN

J. GUYOT

P. HOAREAU

A. JALENQUES de LABEAU

H. JARDIN

B. LESEUTE

A. MASTARI

J. MENICUCCI

C.B. MICHELOT

L. OLIVERAS

L.P. REYNAUD

O. ROBARDEY

X. SEBAUX

P. TISSEYRE

L. VAUCENAT

A. VIDAL-SIMI

### Président

Jacques MENICUCCI

+33 (0)1 53 23 00 09

president@fipec.org

### Déléguée Générale

Carole LAJOUS

+33 (0)1 53 23 00 09

maria.gillet@fipec.org

### Office Manager

Maria GILLET

+33 (0)1 53 23 00 09

maria.gillet@fipec.org ou president@fipec.org

### Affaires Techniques et Réglementaires

Pascale BLANCHON / Marie-Delphine BRACON

François LEGAY / Clémence LIEBERT

+33 (0)1 53 23 00 08

dirtech@fipec.org

### Affaires Économiques et Communication

Dominique AYOUL

+33 (0)1 53 23 09 83

dominique.ayoul@fipec.org

Emilie REGNIER-VIGOUROUX

+33 (0)1 53 23 09 80

emilie.regnier-vigouroux@fipec.org

### Affaires Publiques

Jerôme BREYSSE / Teoman BAKOGLU

+33 (0)1 53 23 00 02

teoman.bakoglu@fipec.org

### Affaires Sociales et Juridiques

Lionel PATEL / Astrid MIRABILE

+33 (0)1 53 23 00 04

dirsoc@fipec.org

### Comptabilité

Sylvia METIER

+33 (0)1 53 23 00 06

stateco@fipec.org

### Accueil et Services Généraux

Jimmy SAMSON

+33 (0)1 53 23 00 00

jimmy.samson@fipec.org

**42, avenue Marceau - 75008 PARIS**

+33 (0)1 53 23 00 00

**www.fipec.org**  
**@La\_FIPEC**

Crédit photos : Action 3PF ; Adobe Stock ; FIPEC ; Foucha-Muyard ; Shutterstock

## COMMISSIONS FIPEC

### ACHETEURS

Président : A. DUFOUR / G. CATRY

### FINANCIÈRE

Correspondante FIPEC :  
E. REGNIER-VIGOUROUX

### ENVIRONNEMENT DURABLE

Président : G. CHEVILLARD

### SÉCURITÉ DES PRODUITS

Président : P. VERLHAC

### HSE SITES INDUSTRIELS (ISI)

Président : A. MASTARI

### BIOCIDES

Président : G. CHEVILLARD

### NANOTECHNOLOGIES

Président : F. BRUNET-MANQUAT

### FORMATION-ENSEIGNEMENT

Président : M. DUFOUR

### SOCIALE

Président : Ph. RONPHE

## COMMISSIONS ET GROUPEMENTS SECTORIELS

### GROUPEMENTS SIPEV

#### ANTICORROSION ET MARINE

Président : C. MANDEL

#### BÂTIMENT

Président : P. HOAREAU

Vice-Président : P. COMBEDIMANCHE

#### CARROSSERIE

Président : T. LECLERC

#### ENDUITS

Président : H. JARDIN

#### GRAND PUBLIC

Président : D. HUMBERTCLAUDE

#### INDUSTRIE

Correspondante FIPEC :  
E. REGNIER-VIGOUROUX

#### ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Président : D. GIRARD

Vice-Président :

P. FROUIN / O. MONTAGNE

### COMMISSIONS SIPEV

#### AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Président : G. FREMAUX

#### COMMUNICATION

Président : C.B. MICHELOT

### COMMISSIONS AFEI

#### FINANCIÈRE

Correspondante : E. REGNIER-VIGOUROUX

#### TECHNIQUE

Présidente : D. LEJEUNE

### COMMISSION AFICAM

#### BÂTIMENT

Président : R. LACOSTE



**CONSEIL EUROPÉEN  
DE L'INDUSTRIE DES  
PEINTURES, DES ENCRE  
D'IMPRIMERIE ET DES  
COULEURS D'ART**  
(Bruxelles)

**Directeur Général**  
M. Jan VAN DER MEULEN

[www.cepe.org](http://www.cepe.org)



**EUROPEAN ARTISTS  
COLOURS ASSOCIATION**  
(Bruxelles)

**Directeur Général**  
M. Jan VAN DER MEULEN

[www.artists-colours.org](http://www.artists-colours.org)



**EUPIA  
EUROPEAN PRINTING INK  
ASSOCIATION**  
(Bruxelles)

**Directeur Général**  
Dr Martin KANERT

[www.eupia.org](http://www.eupia.org)



**FÉDÉRATION  
EUROPÉENNE DES  
INDUSTRIES DES COLLES,  
ADHÉSIFS ET MASTICS**  
(Bruxelles)

**Secrétaire Général**  
M. Philip BRUCE

[www.feica.com](http://www.feica.com)



**INTERNATIONAL PAINT &  
PRINTING INK COUNCIL**  
(Washington)

**Secrétaire**  
M. Steve SIDES

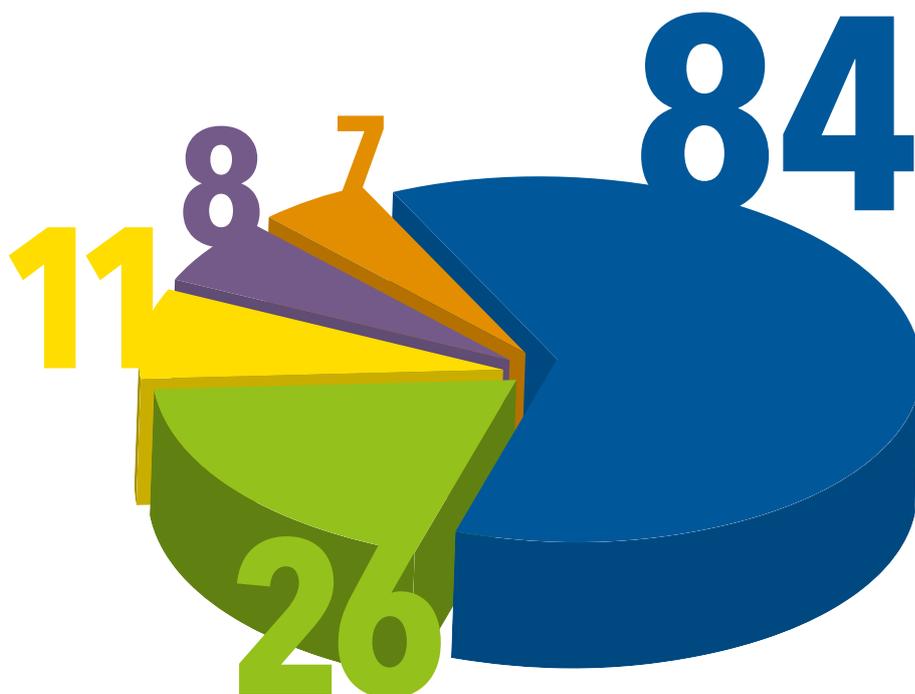
[www.ippic.org](http://www.ippic.org)

# LA FIPEC



**136** SOCIÉTÉS  
AFFILIÉES

-  Peintures, Enduits & Vernis
-  Colles, Adhésifs & Mastics
-  Encres d'imprimerie
-  Préservation du bois
-  Couleurs pour l'Art, le Loisir & l'Enseignement



## LE MOT DU PRÉSIDENT



Le contexte économique mondial, européen et français reste très contrasté entre des zones diversement dynamiques. La croissance mondiale en ralentissement, l'Europe qui cherche de nouveaux repères dans le contexte du Brexit, la France qui peine à se réformer, ne sont pas sans conséquence sur nos filières. Cependant, des signes forts ont été envoyés par le gouvernement sur la place que doit retrouver l'industrie dans notre tissu économique. Dans cette logique, notre filière s'est restructurée et a franchi des étapes importantes.

La prise de conscience de l'importance de l'industrie a fait son chemin. Elle est désormais perçue comme essentielle pour redresser l'activité économique du pays et créer de l'emploi.

Pour renforcer l'industrie comme un secteur stratégique au cœur des débats, l'évolution de notre écosystème institutionnel a été décisif. La création de France Industrie, la nouvelle appellation « France Chimie » de l'UIC (Union des Industries chimiques), le renforcement du Conseil National de l'Industrie (CNI) ou encore la réorganisation du Medef, rendent nos messages plus audibles, notre démarche plus opérationnelle et nos actions, plus percutantes. La FIPEC est totalement connectée à ces mouvements pour représenter l'intérêt de nos industries au bon moment et à tous les niveaux.

Dans cet environnement, la FIPEC porte la parole de ses syndicats. Ses actions sont centrées sur trois priorités : l'environnement, l'innovation et la promotion de ses secteurs et de ses métiers.

### L'industrie change de visage

Le rapprochement du Cercle de l'Industrie et du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) au sein de France Industrie donne de la force à notre discours. Cette nouvelle organisation a désigné un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, Philippe Varin, que nous avons reçu à la Journée FIPEC 2018 et dont je partage la vision. France Industrie porte nos messages d'une voix claire, unie et forte tout en étant le trait d'union entre les grandes, moyennes et petites entreprises. Ses dix propositions en faveur

d'une industrie tricolore ont reçu tout notre soutien, notamment celles sur la fiscalité de production et une meilleure articulation des politiques industrielles et écologiques.

Le mouvement de transformation et de renouveau que connaît actuellement l'industrie française est sans précédent mais encore peu perçu par l'opinion publique. Sur les 250 000 recrutements annuels prévus selon les estimations, près de 50 000 pourraient ne pas être pourvus faute de compétences disponibles ou adéquates. La dynamique de reconquête industrielle est donc l'affaire de tous.

En cohérence avec nos priorités, nous soutenons les actions d'envergure qui participent au rayonnement de l'industrie et de ses opportunités de carrière. La Semaine de l'Industrie, qui gagne chaque année en intensité, en fait partie. Ses 3 000 événements annuels drainent en moyenne plus de 300 000 visiteurs et contribuent à changer le regard de l'opinion publique sur l'industrie et ses métiers. Nos entreprises bénéficient de l'effet de résonance de ce type d'initiatives et nous devons continuer à nous y investir.

La French Fab, marque ouverte créée par le gouvernement en 2017 et soutenue par France Industrie, est une autre belle vitrine. En fédérant les industriels et les partenaires économiques, elle contribue à mieux valoriser l'image de

3 priorités pour les actions de la FIPEC :  
**environnement,  
innovation,  
promotion  
des secteurs  
et des métiers.**

notre industrie, en France et à l'international. Un nouvel élan est donné cette année avec l'organisation du French Fab Tour, qui a démarré en janvier dernier une tournée dans 60 villes-étapes. Cette animation itinérante va promouvoir l'industrie dans les territoires et attirer les jeunes talents vers ses métiers.

## Participer à l'élaboration d'un avenir durable pour nos entreprises

L'innovation dans nos secteurs est une constante qui vise performances et durabilité. La FIPEC participe pleinement

à la construction d'un avenir durable où nos industries ont toute leur place comme source de progrès dans une économie durable et de croissance : sous l'angle économique, réglementaire, juridique, social ou de la communication, nos contributions visent à soutenir le développement de l'outil productif, le déploiement de l'innovation et du savoir-faire de toutes nos entreprises.

La FIPEC accompagne ses syndicats pour créer les conditions les plus favorables à l'essor de nos activités industrielles. Elles impliquent une veille réglementaire, la promotion de nos secteurs et de nos métiers, le soutien de la montée en compétences à tous les niveaux de l'entreprise. Dans tous ces domaines, la logique de réseau et de filière est toujours privilégiée.

La question environnementale est le fil



« L'innovation dans nos secteurs est une constante qui vise performances et durabilité »

rouge des programmes de recherche et développement de nos industries. Beaucoup d'exemples et d'initiatives montrent que la préservation de la santé et de l'environnement est source d'innovation, de créativité et d'engagement de tous.

Ces démarches sont indissociables du cadre réglementaire qui doit impérativement évoluer en tenant compte des réalités scientifiques et économiques. Cette adéquation requiert notre mobilisation et montre tout l'intérêt de s'appuyer sur des réseaux d'expertise et d'influence en France, en Europe et à l'international. Les collaborations avec CEPE, EuPIA, FEICA et IPPIC sont à ce titre des leviers précieux.

La réglementation a également été très évolutive dans le domaine social. Nous avons bénéficié là encore de la force de

notre réseau et des partenariats étroits avec France Chimie et la FNCG.

Plus généralement, l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes est un sujet prioritaire pour la FIPEC car elle est essentielle à la pérennité et l'essor de nos entreprises. Membre du conseil d'administration de l'ITECH, l'école de nos professions, la fédération œuvre pour faire évoluer les formations autour des compétences recherchées, et en adéquation avec les exigences futures.

## Perspectives 2019

L'année qui s'annonce est encore pleine de défis. Le regain de demande combiné à une bonne dynamique de l'investissement des entreprises devrait impulser une accélération du rythme de croissance et de créations d'emplois.

Et justement, nos ressources humaines constituent notre grand défi aujourd'hui, notamment faire évoluer ensemble une population multigénérationnelle. Pratiquement cinq générations d'actifs se côtoient et évoluent dans un environnement totalement transformé par le digital. Nous sommes dans une phase de rupture où nos codes, références et modes de fonctionnement sont à reconsidérer. Mais parallèlement, nous évoluons dans un univers technique et réglementaire où la transmission du savoir est indispensable. Nous vivons dans un monde complexe mais passionnant qui a inspiré le thème de notre table ronde 2019 et aura certainement un écho chez chacun d'entre nous : choc des générations, une chance pour l'entreprise ? Pour ma part, je la vis comme une chance de relever les enjeux de l'industrie du futur. Pour se réaliser, elle a besoin de la contribution et de la collaboration de toutes les générations actives. Expérience, savoir-faire, créativité, agilité digitale, visions et approches différentes... Le bon équilibre et la pérennité de nos entreprises reposent sur l'association de toutes ces compétences et valeurs ajoutées.

Au nom du conseil d'administration, de l'équipe des permanents et moi-même, je remercie tous les adhérents pour leur contribution indispensable à la réussite de nos missions.



# FAITS MARQUANTS

Pour être opérationnelle sur tous les fronts, la FIPEC a fait évoluer son organisation en renforçant ses pôles de compétence et ses équipes.

**Les affaires économiques, publiques et la communication**, étroitement liées, ont été regroupées en un seul département pour optimiser les synergies, favoriser une réflexion commune et des actions transversales. Ce nouveau pôle s'appuie sur la complémentarité de trois experts, chacun dans leur domaine : Dominique Ayoul, responsable communication, Emilie Regnier-Vigouroux, responsable économique et statistiques, et Teoman Bakoglu, responsable affaires publiques - qui remplace Jérôme Breyse depuis avril 2019.

**Le département technique et réglementaire** s'est lui aussi réorganisé pour identifier clairement les périmètres d'intervention et champs de compétences. Il tourne dorénavant autour de quatre pôles : le pôle Sites Industriels (ISI), animé par François Legay, le pôle Sécurité Produits, animé par Marie-Delphine Bracon, le pôle Environnement Durable, animé par Clémence Liébert et la veille réglementaire sous la responsabilité de Pascale Blanchon.

**Le département des affaires sociales et juridiques** poursuit ses activités sous la responsabilité de Lionel Patel qui a succédé à Isabelle Morin-Girard en mars 2018, et assisté par Astrid Mirabile.

Questions techniques et réglementaires, actualités et réformes sociales ou juridiques, enjeux économiques... Les sujets traités par la FIPEC, qui ont un impact direct sur les industries de ses syndicats, sont nombreux et complexes. Ils nécessitent une mobilisation soutenue et continue des permanents, des élus et membres des conseils d'administration. Ils demandent une visibilité accrue de nos secteurs et de nos messages, l'ancrage de notre travail en réseau auprès de nos filières et partenaires institutionnels, nationaux et internationaux. Ils justifient le renforcement de nos positions auprès des pouvoirs publics.

Chaque pôle détaille ses activités au fil des pages de ce rapport d'activité. En préambule, le Président et la Déléguée Générale vous livrent une synthèse des faits marquants.

## PÔLE RÉGLEMENTAIRE

### Environnement durable

4 grandes orientations structurent les travaux réglementaires autour des sujets relatifs à l'environnement durable : l'économie circulaire et les filières REP ; les nanotechnologies et leur environnement normatif ; l'écolabel européen avec le référentiel des peintures et vernis ; REACH et la problématique des particules de microplastique qui se retrouvent dans l'eau.

Parmi les faits émergents de l'année, l'économie circulaire a pris une forte dimension politique et réglementaire tant en France qu'au niveau européen. En Europe, la Commission Européenne a publié son paquet économie circulaire qui révisé 4 Directives dont la Directive Cadre sur les déchets et celle relative aux emballages et déchets d'emballages.

La France n'a pas attendu la fin des travaux de la Commission Européenne pour publier sa feuille de route. Dans l'attente du futur projet de loi, la FIPEC reste mobilisée en tant que partie prenante dans les instances MEDEF et France Industrie. Des rendez-vous avec le Cabinet du MTES\* on aussi été organisés.

L'année 2018 a aussi été fortement marquée par les travaux de ré-agrément de la filière REP des DDS ménagers et la publication en août d'un nouveau cahier des charges, prévoyant de nouvelles exigences à respecter.

\*Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

## Réglementation produits, environnement durable, production et normalisation structurent les actions de la FIPEC

Les filières REP des emballages ménagers et des imprimés papiers ont, quant à elles, mis en œuvre un plan d'action sur les huiles minérales, identifiées comme un élément perturbateur du recyclage. La FIPEC s'est pleinement investie sur ce sujet en collaborant avec CITEO. L'AFEI a parallèlement élaboré un modèle d'attestation en prévision du potentiel « malus huiles minérales » et l'AFICAM collabore actuellement à la conduite d'une étude sur le recyclage. Compte tenu des enjeux, la FIPEC échange régulièrement avec ses homologues européens, EuPIA et FEICA.

### Réglementation des substances et mélanges

Nos sujets de préoccupation majeurs liés aux substances et matières premières sont restés d'actualité en 2018 : la classification du dioxyde de titane, la réglementation CLP et son annexe VIII, les biocides, le contact alimentaire et REACH qui a fêté ses 10 ans. Ce règlement est dorénavant pleinement entré en vigueur, même s'il est destiné à évoluer régulièrement.

Le projet de classification du dioxyde de titane reste un sujet majeur pour la Commission Européenne car il met en péril le vote de l'ATP (mise à jour du règlement CLP). Prévu pour 2018, le vote de la 14<sup>e</sup> ATP a été reporté à 2019.

La FIPEC a entretenu une activité intense auprès des pouvoirs publics, en collaboration étroite avec CEPE et les syndicats de la fédération, pour sensibiliser sur les impacts majeurs dans nos industries.

Le règlement CLP poursuit sa mise en œuvre, en particulier son annexe VIII relative à l'harmonisation des informations à notifier aux centres anti-poison.

En l'état, l'obligation de déclarer chaque teinte génère un volume de travail considérable et ingérable.

A défaut de pouvoir regrouper plusieurs teintures sous une seule déclaration, la FIPEC a proposé une solution alternative pour les peintures et les encres, validée par la Direction Générale de la Santé et soutenue par CEPE. Tous deux la porteront auprès des autorités européennes.

Parallèlement, l'ECHA a lancé une étude de faisabilité sur la mise en œuvre à laquelle plusieurs adhérents ont participé. Les résultats, annoncés pour le printemps 2019, devraient amener plusieurs modifications de l'annexe VIII. En attendant, la première échéance d'application est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les produits destinés au grand public.

La loi Alimentation parue le 30 octobre 2018 a, elle aussi, eu un impact sur les biocides, prévoyant un rapprochement entre les réglementations phytosanitaires et biocides. La FIPEC s'est positionnée pour être consultée sur la rédaction du projet de décret.

### Production, normalisation et innovation

L'actualité réglementaire en matière de production et de fabrication a été marquée par la nouvelle Convention d'Objectifs (CNO), les premières mesures de simplification du droit de l'environnement, le travail constant en matière de normalisation et le suivi des marchés techniques, tels que celui de l'Isolation Thermique par l'Extérieur ou la filière anticorrosion.

La Nouvelle Convention d'Objectifs, publiée en décembre 2018, conforte toutes les actions liées aux engagements de la FIPEC en matière de sécurité. Elle permet l'obtention de subventions auprès de la CNAM afin de développer des plans de prévention au travail pour les PME.

Pour la gestion des risques chimiques, le logiciel SEIRICH, développé par l'INRS en partenariat avec l'UIC, l'UIMM et le SIPEV, est devenu l'outil de référence. Il compte environ 20 000 utilisateurs parmi lesquels 40 % des adhérents des syndicats FIPEC. La version 2.3, en cours de test, sera disponible en 2019.

Plus largement, les questions de santé et sécurité en entreprise sont traitées avec le MEDEF, au sein du Comité permanent dédié.

Des premières mesures de simplification et de clarification s'annoncent avec le projet de décret du droit de l'environnement. Il vise en particulier à améliorer le dispositif de l'autorisation environnementale des installations classées (ICPE).

### Normalisation

Le SIPEV poursuit ses travaux de normalisation au niveau national (AFNOR), européen (CEN) et international (ISO) pour les peintures et vernis. La France travaille sur la révision de plusieurs normes. En Europe, un groupe de travail s'est constitué sur les peintures dépolluantes photo-catalytiques pour s'assurer de leur compatibilité avec le protocole de mesure de l'effet photo-catalytique existant.



Au niveau international, le Comité Technique Peinture de l'ISO (TC35) a réuni en mai un grand nombre de délégations européennes et mondiales. Toutes les nouvelles versions des normes ISO 12944 « Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier » ont été approuvées.

Dans le domaine des colles et adhésifs, la commission AFNOR T76A s'est essentiellement attelée à la suppression de plusieurs normes obsolètes et a constitué un groupe de travail sur l'élaboration des fiches techniques des adhésifs structuraux.

Pour le secteur spécifique des jouets, les travaux ont porté sur la révision à la baisse du taux de certains métaux lourds et sur les peintures au doigt dans le cadre des biocides.

### Marchés

Au sein de la Commission Technique ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur), le groupe de travail « salissures de façades » s'est constitué pour créer un guide pratique sur l'entretien des extérieurs des bâtiments. La Commission Réglementaire Mur Manteau du SIPEV a, quant à elle, promu la valeur ajoutée de l'ITE.



Dans la filière anticorrosion, le SIPEV est particulièrement

actif en participant aux bureaux, conseils d'administration, commissions et comités de l'OHGPI, dorénavant présidée par Rémy Brandel (Geholit / membre du conseil d'administration de la FIPEC) et de l'ACQPA. Le syndicat est également partie prenante dans les nombreux événements, dont les Rencontres de la Peinture Anticorrosion (RPA), et les actions de cette filière très dynamique.

L'une des actualités marquantes en 2018 est l'amorce d'une coopération avec l'industrie du béton, en particulier avec le CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton). Les objectifs sont de valoriser les peintures à haute performance sur le béton de génie civil et développer de nouveaux marchés.



## PÔLE SOCIAL & JURIDIQUE

L'actualité sociale 2018 a été particulièrement agitée et les sujets, nombreux : validation des ordonnances « Macron » régissant les relations salariés/employeurs ; prélèvement à la source effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; négociation relative à l'assurance chômage ; réforme de la formation professionnelle annoncée comme un big bang ; création de l'Opco 2i dédié à 22 branches industrielles dont la chimie.

L'année s'est conclue avec le mouvement social des gilets jaunes qui a déclenché une série de mesures en faveur du pouvoir d'achat. La plupart ont fait l'objet d'un projet de loi « portant mesures d'urgence économiques et sociales », définitivement adopté fin décembre.

Pour faciliter le suivi de l'actualité foisonnante de l'environnement social des secteurs de la FIPEC, le pôle Social et Juridique a lancé sa news hebdomadaire présentant, sous forme de brèves, l'essentiel de l'actualité, de la législation et sa jurisprudence.

La Commission Sociale, présidée par Philippe Ronphé (Cromology) vient en support aux adhérents pour décrypter, échanger, partager expériences et informations.

### Négociations assurance-chômage

En vertu de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, un document de cadrage est remis aux partenaires sociaux avant chaque négociation relative à l'assurance chômage, auquel ils devront se conformer.

Selon ce document remis par le Gouvernement, l'objectif de la réforme sera de « faire reculer le chômage, en favorisant l'emploi durable et en répondant aux besoins en compétences des entreprises », mais aussi d'accélérer le désendettement du régime.



## L'ANI revoit en profondeur les règles de la formation professionnelle

### Réforme de la formation professionnelle

La Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé un véritable bouleversement du paysage de la formation professionnelle pour les salariés, les demandeurs d'emploi, les entreprises mais également pour les Opca. La réforme s'est concrétisée en septembre 2018 avec la « loi Avenir professionnel ». Elle s'appuie sur l'accord national interprofessionnel (ANI) et revoit en profondeur les règles de la formation professionnelle : montants du crédit attribué au Compte Personnel de Formation (CPF) ; nouvelle définition "plus large" de l'action de formation ; remplacement du plan de formation par le plan de développement de compétences ; lifting de l'entretien professionnel ; assouplissement des conditions d'exécution de l'apprentissage ; instauration de la contribution unique à la formation et à l'alternance ; remplacement des Opca par des opérateurs de compétences (Opco), recentrés sur les services aux branches et petites entreprises.

La création de l'Opérateur de compétences interindustriel (Opco 2i) a été conclue avec l'accord signé entre 22 branches industrielles, des secteurs de la chimie (dont la FIPEC), du pétrole, de la pharmacie, de la plasturgie, du caoutchouc, du papier-carton, de l'ameublement et bois, des matériaux pour la construction et l'industrie, de l'énergie, de la métallurgie et du recyclage. Cet Opco interindustriel, qui succèdera

en 2019 à l'Opca Défi, représente plus de 65 000 entreprises, près de 2,7 millions de salariés et plus de 94 milliards d'euros de masse salariale. Il devrait à terme regrouper 33 branches pour un effectif total de 2,8 millions de salariés. Il va permettre de promouvoir et financer la formation au sein des TPE, développer l'alternance et l'apprentissage et élaborer de nouveaux titres et certifications.

Parallèlement, un accord-cadre national pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans le secteur des industries chimiques (2018-2020) a été signé par la DGEFP, France Chimie, la FEBEA, la FNCG, la FIPEC, la Fédération Chimie Energie - CFDT, et la CFE-CGC. Il s'adresse aux PME / TPE de moins de 250 salariés. Il intègre notamment le programme d'accompagnement « Accélérateur chimie ».

### Bilan de la formation dans nos secteurs

L'ITECH a délivré 117 diplômes d'ingénieur dont 24 en apprentissage. Parmi eux, 22 ingénieurs ont suivi une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs et 8 ingénieurs en formulation, issus de la 2e promotion de la classe européenne. 8 étudiants ont obtenu leur master « Manager de projet d'innovation ».

13 étudiants, dont 7 en contrat de professionnalisation, ont reçu le certificat «

formulation » accrédité par la CPNE des Industries Chimiques et enregistré au RNCP.

Au total l'ITECH a diplômé 138 étudiants en 2018 dans le cadre de la formation initiale.

La 5e promotion du Master européen, qui a fait sa rentrée en 2018, a accueilli 24 étudiants.

ITECH-Entreprises, filiale dispensant de la formation continue, a reçu 201 stagiaires en formation peintures, encres et adhésifs intra ou inter-entreprises.

En 2017/2018, l'ITECH a réalisé un chiffre d'affaires de 221 647 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Côté financement, pour l'ensemble des Industries Chimiques (Chimie-Parachimie), la collecte au titre de la formation professionnelle s'est élevée en 2018 à 101 867 K€ dont 5 672 K€ auprès des professionnels de la peinture, des encres, colles, adhésifs et préservation du bois, et ce principalement au titre de la professionnalisation et du CPF.





## RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Cette réforme impactant durablement l'organisation interne et externe des entreprises, la FIPEC a lancé auprès de ses effectifs et adhérents une campagne de sensibilisation et, en partenariat avec la FNCG, deux séminaires sur la mise aux normes de l'entreprise au RGPD.

## Négociations collectives de branche

L'année 2018 a été durablement marquée par la demande récurrente de trois organisations syndicales (CFE-CGC, CGT, CGT-FO) d'intégrer les primes conventionnelles dans les salaires minima de branche, et ce malgré le refus renouvelé de la délégation patronale.

L'accord sur les salaires minima, signé par la CFDT a fait l'objet d'une opposition majoritaire de la part des syndicats non signataires, ce qui a conduit les Fédérations patronales à revaloriser unilatéralement l'ensemble de la grille, afin que les plus bas coefficients soient au-dessus du SMIC, comme l'impose la loi.

La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), et coordinatrice du Comité Social Parachimie (réunissant la FIPEC, la FEBEA et la FNCG), a participé activement au dialogue social de branche en porte-parole de l'intérêt des entreprises et de leurs spécificités. Elle a été représentée dans l'ensemble des négociations collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques 2018.

# PÔLE ÉCONOMIQUE, AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

2018 a globalement été une année de réflexion sur les fondements de la communication de la FIPEC et du SIPEV. La reformulation des objectifs à atteindre a conforté les axes d'une communication positive tournée prioritairement vers les pouvoirs publics et les jeunes. La pertinence des outils et supports développés par la fédération et ses syndicats a été mise en perspective avec la volonté de renforcer leur impact. Bénéficiant d'un réseau étendu, l'enjeu est de capitaliser l'existant en favorisant les relais.

Les sujets 2018 se sont ainsi portés sur les évolutions de l'Assemblée Générale, la journée événementielle annuelle de la FIPEC ; les publications du



magazine L'Essentiel ; le plan d'actions de la Commission Communication du SIPEV, l'évolution du site Génération Industrie Peinture et des partenariats avec les écoles ; le travail en filières avec le soutien des actions de communication de la filière anticorrosion, la collaboration avec 3PF, les travaux du Groupement Peinture Carrosserie ; l'accompagnement de l'Accélérateur Chimie en partenariat avec France Chimie et BpiFrance.

## Journée FIPEC 2018 : sous le signe de l'économie circulaire

Comme chaque année, la Journée FIPEC a réuni le réseau de la fédération et de ses syndicats en fédérant 200 personnes parmi les adhérents, les partenaires professionnels, institutionnels nationaux et internationaux, les pouvoirs publics. Ce rendez-vous annuel de la profession est source de richesse en matière d'information, de connaissance, d'échange d'expériences que la FIPEC restitue en textes et images dans la rubrique Journée FIPEC de son site [www.fipec.org](http://www.fipec.org).

En écho à l'actualité politique et réglementaire, la table ronde a porté le sujet de l'économie circulaire et mis en lumière l'approche de nos industries et les avancées réalisées, notamment en matière d'éco-conception, de production et de gestion des déchets.

La FIPEC a porté la voix de ses industries et donné une visibilité plus large à leur contribution avec la publication d'un hors-série de L'Essentiel. Révélant les stratégies, développements et réalisations des industries des syndicats de la FIPEC, le magazine est un outil de valorisation pour les adhérents et auprès des publics de la fédération que les permanents relaient largement dans le cadre de leur mission quotidienne.

La démarche de la fédération s'est inscrite dans la continuité et la durée en adhérant à l'Institut de l'Économie Circulaire.

## Séduire les jeunes, attirer les compétences

La Commission Communication du SIPEV a poursuivi ses actions à destination des futurs professionnels. Avec le site [www.generation-industrie-peinture.com](http://www.generation-industrie-peinture.com), qu'elle a créé et qu'elle anime, les adhérents ont poursuivi les relations avec les écoles partenaires, et notamment avec l'ITECH, en renouvelant l'expérience d'une conférence auprès des étudiants pour présenter les métiers de l'industrie des peintures, enduits et vernis.

Avec la plateforme web, les rencontres avec les étudiants, une newsletter et un compte LinkedIn, la commission œuvre pour créer une communauté autour des métiers de ses industries. Elle entend l'élargir à l'ensemble des adhérents et avec l'appui de leurs relais.

## Accompagner l'évolution des filières

L'innovation, la promotion des métiers, l'amélioration des compétences, les bonnes pratiques écoresponsables, sont porteuses de valeurs.

Dans le bâtiment, la démarche est de travailler en étroite collaboration avec 3PF qui apporte sa contribution pour valoriser le métier de peintre et le manque de main d'œuvre. Le bus pédagogique, qui fait la tournée des collèges a été totalement rénové en 2018, et le programme des Rencontres Régionales s'est poursuivi mettant en relation élèves, enseignants et professionnels.

**Le travail dans les filières consiste à accompagner la vie du produit auprès des utilisateurs et consommateurs.**

Le Groupement Peinture Carrosserie s'intéresse également à sa filière aval avec la mission de transmettre les bonnes pratiques aux carrossiers pour créer les meilleures conditions d'utilisation des produits dans une démarche éco-responsable. Le Livre Vert du poste peinture carrosserie est devenu une référence métier en bénéficiant du relais efficace de sa newsletter, de sa chronique dans le Journal de la Rechange Automobile et des partenaires institutionnels que les fabricants de peinture ont réussi à fédérer. Pour aller plus loin et pérenniser leur action, les membres du groupement ont engagé une réflexion visant à élargir la vision éco-responsable de la réparation carrosserie à la notion de durabilité. L'ambition partagée est de faire évoluer le site de la carrosserie écoresponsable vers un portail de la carrosserie durable.

Dans la filière anticorrosion, l'enjeu est d'ancrer les systèmes de peinture comme les solutions les plus fiables et durables dans la préservation des ouvrages métalliques appartenant au génie civil, à la construction ou au patrimoine national. Les Rencontres de la Peinture Anticorrosion, où le SIPEV a tenu un stand, sont l'événement phare de la filière qui prend chaque année un

peu plus d'ampleur. La 7<sup>e</sup> édition s'est tenue au Parc Floral de Paris sous le thème « Préparations de surface, techniques et impacts environnementaux ».

## Accompagner l'innovation avec « l'Accélérateur Chimie »

BpiFrance et France Chimie se sont associés pour créer l'Accélérateur Chimie. Le principe est d'accompagner pendant 18 mois 30 PME et ETI avec un programme personnalisé. Elles sont sélectionnées selon leur potentiel de croissance, leur ambition de développement et leur dynamique emploi-compétences. Avec le soutien de la FIPEC, 3 entreprises membres du SIPEV ont été retenues.

## En France, en Europe et à l'international

Pour remplir ses nombreuses missions, faire valoir le poids de ses industries et leurs spécificités, accompagner l'innovation, la FIPEC s'appuie sur ses expertises et un réseau solide. Sa force est l'implication de ses adhérents, industriels reconnus et impliqués, membres des conseils d'administration de la FIPEC et de ses syndicats ; des experts qui participent activement aux commissions et groupes de travail.

D'autre part, en France comme en Europe et à l'international, la FIPEC se positionne dans les courants d'influence. Dans ses secteurs industriels, les sujets d'intérêts communs, techniques et réglementaires, sont nombreux. Le maillage européen s'est renforcé avec CEPE et FEICA et les concertations sont régulières au niveau mondial avec l'IPIC qui est devenu World's Coatings Federation depuis janvier 2019.

Sur le front réglementaire, technique et social en France, la FIPEC et ses syndicats tirent profit de leur collaboration avec France Industrie, France Chimie et le MEDEF. L'évolution de ces institutions a renforcé le discours de la filière industrie et ancre les messages d'une communication positive. L'entretien de relations étroites aide à relever ensemble les freins au développement industriel en tenant compte des intérêts et spécificités des secteurs de la FIPEC.



# ÉCONOMIE & COMMUNICATION



Le pôle Economique, Affaires Publiques et Communication a poursuivi l'accompagnement des adhérents sur la conjoncture et les statistiques, l'animation des commissions et groupements, le pilotage de la communication transversale FIPEC, le développement des actions de communication sectorielles

## La FIPEC et ses adhérents

Comités de Direction, Commissions transversales FIPEC, groupements peintures, commissions colles, encres et groupes de travail thématiques permettent aux membres des syndicats de traiter spécifiquement leurs sujets de préoccupation.

Tout au long de l'année, des notes de conjoncture et une newsletter sont proposées mensuellement aux chefs d'entreprise.

Les Commissions FIPEC réunissent les experts des 5 syndicats, pour traiter des sujets communs à l'ensemble des domaines d'activité.

### Commission des Acheteurs

Les réunions trimestrielles permettent d'apporter des éléments d'analyse sur le contexte des matières premières et d'aborder les sujets de préoccupation des collaborateurs en charge des achats dans les entreprises.

En 2018, ont été proposés au tour de table, composé d'une vingtaine d'entreprises, les thèmes relatifs aux achats d'énergie et à l'actualité réglementaire. En octobre 2018, Gonzague Catry, Directeur Industriel de la société Theolaur a succédé à Antoine Dufour au poste de Président de la Commission. Son ambition est de poursuivre la dynamique développée par ses prédécesseurs pour répondre et s'adapter en permanence aux préoccupations et attentes des acheteurs.

### Commission Affaires Publiques

Les enjeux réglementaires de nos adhérents mobilisent de plus en plus de parties prenantes aux profils très variés, dans le cadre de procédures complexes. Ces parties prenantes élargissent souvent le débat à des enjeux politiques et de société. Cela a été le cas en 2018 pour les sujets relatifs à la classification du dioxyde de titane, l'évolution de la réglementation biocides ou la définition d'une stratégie de développement de l'économie circulaire.

La Commission s'attache à apporter au nom de ses adhérents une réponse appropriée à ce contexte. Elle identifie les sujets qui font l'objet d'un débat politique et porte la parole de nos filières au bon niveau d'interlocuteurs. A ce titre, la Commission a défendu les intérêts de nos activités auprès d'interlocuteurs publics pertinents. Elle a veillé à la prise en compte de ses positions par les décisionnaires publics en communiquant de manière proportionnée nos argumentaires. L'ensemble de ces actions a fait l'objet de déclarations auprès de la Haute Autorité de Transparence de la Vie publique (HATVP), comme le prévoit la loi (Loi Sapin 2).

### Commission Financière

En collaboration avec le CODINF, organisme qui intervient dans la gestion du risque client, la FIPEC a suivi les actualités relatives à ces sujets. Certains adhérents ont notamment participé à l'enquête CODINF sur les délais de paiement.

Les affaires économiques, publiques et la communication, étroitement liées, ont été regroupées en un seul pôle pour optimiser les synergies, favoriser une réflexion commune et renforcer les actions transversales. Ce nouveau pôle s'appuie sur la complémentarité de 3 experts, chacun dans leur domaine :

**Emilie Regnier-Vigouroux** traite des sujets économiques & statistiques

**Teoman Bakoglu** est en charge des Affaires Publiques et Institutionnelles

**Dominique Ayoul** coordonne les actions de communication transverses et filières

## L'actualité des syndicats



Les membres de l'AFCALE bénéficient de la mutualisation des sujets traités par la fédération et les collaborateurs des entreprises sont mobilisés sur les questions réglementaires et de communication : renouvellement de la participation à l'Afnor, évolution du marché, salons internationaux ...

Les acteurs de l'Afcale ont également soutenu au sein du CEPE le lancement d'une étude de marché sur plusieurs pays consommateurs qui sera partagée durant l'année 2019.



Le Comité de Direction et la Commission Technique de l'AFEI ont travaillé tout au long de l'année 2018 sur leurs sujets de préoccupation. L'AFEI a poursuivi les échanges avec les différents organismes de la filière de l'emballage, sur des problématiques communes (CLAC, DGCCRF, DGAL - agriculture, ELIPSO).

En décembre, le Comité de Direction a reçu les représentants de CITEO\* sur les questions d'économie circulaire, de performances économiques et environnementales. La communication sur les enjeux de l'imprimé sont également un axe important pour l'AFEI qui suit les travaux de Print Power et Two Sides. Une réflexion a par ailleurs été engagée pour faire évoluer le site internet de l'AFEI.



Bénéficiant des synergies sur les sujets suivis de manière transverse par la FIPEC, le Conseil de Direction et la Commission Colles bâtiment de l'AFICAM ont également traité les questions d'ordre technique, réglementaire et communication : renouvellement de la participation à l'Afnor, filières REP, participation aux Rencontres Régionales d'Actions 3PF, les sujets de préoccupation sont nombreux et mobilisent les collaborateurs des entreprises membres de l'AFICAM.



Au-delà des sujets communs à l'ensemble des membres du SIPEV, l'activité des groupements sectoriels a également été très dense, avec le suivi des statistiques, les questions réglementaires et les actions par marché. Celles développées dans le secteur du bâtiment, de la carrosserie, du grand public et de l'anticorrosion, ont pour objectif de mieux faire connaître et valoriser les technologies, les secteurs et les métiers.

En 2018, le groupement grand public a élu son nouveau Président, Denis Humbertclaude, de la société Farrow & Ball. Dans la foulée, pour mieux comprendre les évolutions de ce marché et les comportements des consommateurs en matière de décoration, un projet d'enquête a été lancé.

Le groupement bâtiment, parallèlement aux activités d'Actions 3PF a étudié la faisabilité de nouveaux projets filière, tels que la base de données FABDIS ou le Club Partenaires. Ces projets seront développés dans le courant de l'année 2019.



Les membres du Comité de Direction et de la Commission Technique du SPB ont poursuivi leurs actions principalement dans le domaine réglementaire. L'utilisation du bois dans la construction étant encouragée, l'objectif des membres du syndicat est d'apporter leur expertise dans le cadre des évolutions législatives et des travaux de normalisation, qui ont un impact sur les produits pour la préservation du bois. Ainsi, ils peuvent répondre aux attentes des utilisateurs, en matière de performances produits et de préoccupations environnementales. En octobre 2018, M. Thomas Cousin (Sté BASF Wolman) a été élu Président du SPB, succédant à M. François Corda.

\* issue du rapprochement entre Eco-Emballages et Ecofolio, CITEO a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

# BILAN ÉCONOMIQUE 2018

En France, la croissance du PIB s'établit à +1,7 % en 2018, après +2,3 % en 2017. Cet environnement dégradé n'est pas sans conséquence sur le climat des affaires dans nos filières.

En 2018, les incertitudes liées notamment aux fortes tensions commerciales, à l'inconnue du Brexit ou la résurgence des craintes liées à l'endettement des entreprises dans les économies développées, rejaillit sur la plupart des variables économiques et financières. Avec une croissance de 0,7 % en 2018, la zone euro s'est mise en retrait du fait du ralentissement de l'économie française et allemande et des difficultés de l'économie italienne.

L'année 2018 a été marquée globalement pour nos entreprises par des soucis d'approvisionnement de certaines matières premières, des difficultés en matière de transport, et des inquiétudes concernant la santé financière de certains clients.

Dans le domaine des peintures et des colles, le bilan est très contrasté.

**Peintures bâtiment : +1,4 % en volume et +1,6 % en valeur**

**Colles pour revêtements : -0,7 % en volume et -2 % en valeur**

Il faut signaler qu'en fin d'année, l'indicateur des mises en chantier de logements neufs, indicateur avancé de notre secteur, a connu un net repli.

**Peintures grand public : -8,5 % en volume et -6,9 % en valeur**

Dans ce secteur, les fabricants de peintures et de colles sont impactés par l'évolution de la stratégie de certaines enseignes et le développement du e-business.

**Peintures anticorrosion : baisse de 2,9 % et de 1,3 % en CA**

**Marché de la réparation : +3 % en volume**

Cependant, les entreprises évoluent dans un environnement concurrentiel difficile, un marché en phase de consolidation et dans un contexte de baisse de la sinistralité. La production de voitures en France a connu un recul de 3 % toutes marques confondues.

**Encres d'imprimerie : -3 % en tonnage et -0,7 % en CA**

L'année s'est terminée sur une meilleure dynamique avec un maintien du marché de l'emballage. L'offset rotative, avec ou sans sécheur, souffre et les imprimeurs indépendants offset à feuille perdent des parts de marché face aux groupes européens qui démarchent les clients français.

**Couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement : -5 % en CA**

Le premier semestre a été stable, soutenu principalement par le dessin et les arts graphiques et à un moindre degré les couleurs beaux-arts, tandis que l'univers loisirs créatifs connaissait un net repli. Le deuxième semestre a été en recul de 10 %, marqué par une rentrée des classes compliquée et un dernier trimestre particulièrement affecté par la crise sociale. La distribution dans les centres commerciaux, comme dans les centres-villes, a été fortement impactée. D'un point de vue catégoriel, les tendances sont restées les mêmes.

**Produits pour la préservation du bois : stable**

Ce marché a globalement peu fluctué ces dernières années. L'évolution de la réglementation dans le domaine des produits biocides a un impact fort sur l'évolution de ce marché. Les incertitudes sur les conséquences des changements réglementaires en cours ou à venir rend difficile une vision à long terme pour les professionnels.

## ÉVOLUTION DES VENTES EN FRANCE EN 2018

**Peintures & colles :**

-  ..... Bâtiment
-  ..... Grand public
-  ..... Anticorrosion
-  ..... Réparation
-  ..... Industrie
-  ..... Encres d'imprimerie
-  ..... Couleurs pour artistes
-  ..... Préservation du bois

## LA FIPEC s'exprime

2018 a globalement été une année de réflexion sur les fondements de la communication de la FIPEC et du SIPEV.

La reformulation des objectifs à atteindre, après consultation des adhérents, a conforté les axes d'une communication positive, tournée prioritairement vers les pouvoirs publics et les jeunes. La pertinence des outils et supports développés par la fédération et ses syndicats a été mise en perspective avec la volonté de renforcer leur impact. Bénéficiant d'un réseau étendu, l'enjeu est de capitaliser sur l'existant en favorisant les relais.

La réflexion s'est notamment portée sur la Journée FIPEC, les publications du magazine L'Essentiel, le plan d'actions de la Commission Communication du SIPEV, les projets filières, l'accompagnement de l'Accélérateur Chimie en partenariat avec France Chimie et Bpi France.



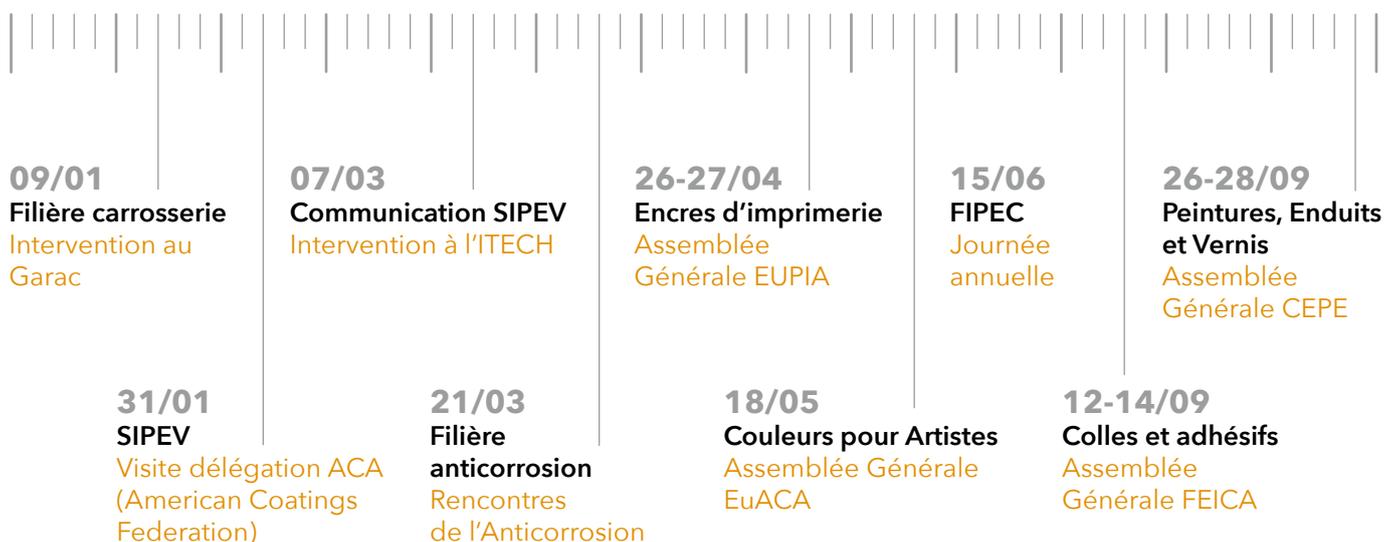
### Journée FIPEC 2018 : sous le signe de l'économie circulaire

Comme chaque année, la Journée FIPEC a réuni le réseau de la fédération et de ses syndicats avec plus de 200 personnes parmi les adhérents, les partenaires professionnels, institutionnels nationaux et internationaux, les pouvoirs publics. Ce rendez-vous annuel de la profession est source de richesse en matière d'information, de connaissance, d'échanges et d'expériences. La FIPEC restitue les temps forts de l'événement, en textes et images, dans la rubrique Journée FIPEC de son site [www.fipec.org](http://www.fipec.org).

En écho à l'actualité politique et réglementaire, la table ronde a abordé le sujet de l'économie circulaire et mis en lumière l'approche de nos industries et les avancées réalisées, notamment en matière d'écoconception, de production, d'utilisation des produits et de gestion des déchets.

La FIPEC a porté la voix de ses industries et donné une visibilité plus large à leurs contributions avec la publication d'un hors-série de L'Essentiel.

## LES ÉVÉNEMENTS



## Séduire les jeunes, attirer les compétences

La Commission Communication du SIPEV a poursuivi ses actions à destination des futurs professionnels. Le site [www.generation-industrie-peinture.com](http://www.generation-industrie-peinture.com), pivot du dispositif, a été enrichi : diaporama sur le secteur anticorrosion, témoignages, actualités, ont pour objectif de mettre en valeur tous les potentiels des secteurs peintures pour les jeunes générations.

Pour entretenir les relations avec les écoles partenaires, l'expérience de la conférence à l'ITECH a été renouvelée. L'objectif est de présenter les métiers dans l'industrie des peintures, enduits et vernis. Le format a évolué pour privi-

léger les échanges d'expériences avec la participation de jeunes professionnels, issus des entreprises adhérentes, venus témoigner. Les remontées positives des étudiants ont montré qu'ils ont su partager leur enthousiasme sur leur métier et leur optimisme sur les perspectives d'évolution de carrière.

Avec une plateforme web, les rencontres avec les étudiants, une newsletter et un compte LinkedIn, la commission communication œuvre pour créer une communauté autour des métiers de ses industries. Elle entend l'élargir à l'ensemble des adhérents et avec l'appui de leurs relais.



### Publication d'un numéro hors-série sur l'économie circulaire

Le développement durable, l'économie circulaire, la transition écologique sont des sujets sur lesquels les entreprises adhérent à notre fédération sont proactives depuis fort longtemps. Dans l'objectif de présenter les bonnes pratiques déjà présentes dans nos entreprises, la FIPEC a réalisé un numéro Hors-Série du magazine 'L'Essentiel' sur ce thème. Il permet de démontrer les démarches de progrès à l'œuvre depuis de nombreuses années dans nos entreprises.



## Accompagner l'évolution des filières

Le travail dans les filières consiste à accompagner les adhérents dans leur communication vers leurs clients et ainsi créer de la valeur auprès des utilisateurs et consommateurs. L'innovation, la promotion des métiers, l'amélioration des compétences, les bonnes pratiques écoresponsables, sont porteuses de valeurs.



### Bâtiment

Dans le secteur du bâtiment, la démarche est de travailler en étroite collaboration avec l'Association Actions 3PF, qui a pour objectif de faire la promotion des produits de peinture et de décoration. Elle apporte sa contribution pour valoriser le métier de peintre et contrer le manque de main d'œuvre de ce secteur.

Cette promotion se fait, d'une part, avec le bus des Métiers de la Finition et

d'autre part, dans le cadre de l'organisation des Rencontres Régionales.

Pour présenter les Métiers de la Finition, le bus circule dans les collèges pour aider les jeunes dans leur démarche d'orientation et leur présenter les métiers de la filière. Chaque année, les opérations sont organisées dans des régions différentes afin de couvrir la totalité de l'Hexagone. En 2018, ce bus a été totalement rénové et l'intérieur

repensé. Il propose aux élèves 4 ateliers (vidéo, tablettes interactives, discussion autour de posters et démonstration). Les Rencontres Régionales confirment leur succès en mettant en relation élèves, enseignants et professionnels. Elles permettent désormais d'associer les métiers du sol, avec la participation de l'AFICAM. En 2018, 4 rencontres dans des lycées professionnels et CFA dans les régions d'Orléans, Avignon, Toulouse et Lyon ont permis aux fabricants de rencontrer une centaine de professeurs, et de toucher ainsi plus de 6 000 élèves.

## Carrosserie

Le Groupement Peinture Carrosserie s'intéresse également à sa filière aval avec la mission de transmettre les bonnes pratiques aux carrossiers et créer les meilleures conditions d'utilisation des produits dans une démarche éco-responsable.



### Le Livre Vert du poste peinture carrosserie

Cet outil est devenu une référence au sein de la filière. Il bénéficie du relais efficace de sa newsletter, de sa chronique dans le Journal de la Rechange Automobile et des partenaires institution-

nels que les fabricants de peinture ont réussi à fédérer. Pour aller plus loin et pérenniser leur action, les membres du groupement ont engagé une réflexion visant à élargir la vision écoresponsable de la réparation carrosserie à la notion de durabilité. L'ambition partagée est de faire évoluer le site de la carrosserie [www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr](http://www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr) vers un portail de la carrosserie durable.

### A la rencontre des étudiants du GARAC

En janvier, les membres du groupement carrosserie ont présenté le Livre Vert du poste peinture carrosserie pour sensibiliser les futurs professionnels aux bonnes pratiques écoresponsables au sein de l'atelier carrosserie. Près de 80 élèves, apprentis en CAP carrosserie-réparation et peinture en carrosserie, ont pu assister à la conférence. Deux ans après la première édition, l'engouement des étudiants pour cette matinée d'échanges renforce l'engagement du SIPEV et de ses représentants dans la transmission de savoir-faire écoresponsables.

### Renforcer le lien avec les partenaires

La collaboration avec le magazine de la distribution automobile, le J2R, s'est poursuivie et le groupement carrosserie a proposé 4 articles :

- Les PRE, pièces de réemploi, une piste durable pour l'atelier carrosserie ?
- Pourquoi les fabricants de peinture se mobilisent autour du Livre Vert
- L'économie circulaire dans l'atelier carrosserie : une réalité
- Fabricant et distributeur peinture : binôme durable pour carrosserie pérenne

## Encres

L'AFEI suit les activités de l'Association Two Sides. Cette Association a pour objectif de rassembler les différents secteurs de la chaîne graphique : l'industrie de la pâte et du papier, la fabrication des encres, les étapes de pré-impression et d'impression, le finissage, l'édition, la mise sous enveloppes, ainsi



que l'activité postale. Il s'agit de renforcer la durabilité de la chaîne et dissiper les idées reçues auprès des utilisateurs d'imprimés en leur apportant des informations vérifiables sur l'aspect attractif, pratique et durable du papier et de l'imprimé. En 2018, la diffusion d'une newsletter est venue renforcer le dispositif.



## Colles

Suite à l'adhésion de l'AFICAM à Actions 3PF, les professionnels du collage ont participé aux 4 rencontres régionales qui ont eu lieu en mars et novembre 2018. Sur les thèmes :

- Qualité des supports & impact final
  - Colles et techniques de collage
- les adhérents de l'AFICAM ont présenté les technologies et leur mise en œuvre, renforçant ainsi les connaissances des professionnels et démontrant la contribution des colles et mastics à la durabilité du support.

# La FIPEC et son environnement

Au-delà de ses adhérents et de ses filières, la FIPEC apporte également sa contribution aux actions qui ont pour objectif de valoriser l'industrie et ses technologies



## Semaine de l'Industrie

la FIPEC a soutenu la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'Industrie, qui s'est tenue du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018. Organisée chaque année depuis 2011, la Semaine de l'Industrie a pour objectif de promouvoir l'industrie et ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce à l'organisation d'événements partout en France. Plus de 3 000 événements ont été labellisés à cette occasion.

## L'Accélérateur Chimie

BpiFrance et France Chimie se sont associés pour créer l'Accélérateur Chimie. Le principe est d'accompagner pendant 18 mois 30 PME et ETI avec un programme personnalisé. Elles sont sélectionnées selon leur potentiel de croissance, leur ambition de développement et leur dynamique emploi-compétences. Avec le soutien de la FIPEC, 3 entreprises membres du SIPEV ont été retenues.



## ACDV

la FIPEC participe activement aux actions de communication de l'ACDV. Le GT Communication construit, en s'appuyant sur les travaux des autres GT, les messages de l'ACDV et développe les outils nécessaires à une meilleure compréhension de la chimie du végétal et de ses bénéfices. Le GT a travaillé notamment sur des infographies et des documents de vulgarisation, permettant de mieux caractériser les concepts de la chimie du végétal. Il contribue aussi à la préparation du prochain Congrès Plant Based Summit, prévu en mai 2019.



# SOCIAL & JURIDIQUE

A peine la réforme du Code du travail par ordonnances était-elle validée, que le Gouvernement maintenait le rythme en lançant de nouveaux chantiers d'envergure : réforme de la formation professionnelle, loi « Pacte » destinée à faciliter le passage des entreprises à différentes étapes de leur vie, concertation sur le régime des retraites, mise en place d'indicateurs pour mesurer l'égalité salariale hommes-femmes dans les entreprises ...

Si la crise des « gilets jaunes » est venue bouleverser le calendrier des réformes, celles initiées en 2017 ont commencé à faire sentir leurs premiers effets.

2018 a ainsi vu la mise en place progressive dans nos entreprises, au fil des élections, des Conseils sociaux et économiques (CSE), instance unique de représentation du personnel, appelée à terme à fusionner les délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

## ACTUALITÉ LÉGISLATIVE 2018

L'année 2018 a été une année extrêmement dense en matière de législation sociale. La réforme de la formation professionnelle, mais également le prélèvement à la source vont durablement bouleverser le paysage social de nos entreprises.

### Validation des ordonnances « Macron »

La validation par le Conseil constitutionnel, le 21 mars 2018, de la quasi-totalité du texte ratifiant les ordonnances dites « Macron », qui avaient été prises pour refondre les règles régissant les relations entre salariés et employeurs, achève un cycle engagé dix mois plus tôt par l'exécutif.

### Prélèvement à la source

Après une semaine de tergiversations, le gouvernement a annoncé, le 4 septembre, le maintien du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a toutefois annoncé deux ajustements techniques au dispositif : il fait ainsi passer de 30 à 60 % l'acompte pour les foyers bénéficiant de crédits d'impôt et met en place un acompte annuel, en 2019, pour les 40 000 particuliers employeurs. Les syndicats comme le patronat émettent des critiques sur ce système de prélèvement, alors que près de deux tiers des Français y sont favorables.

## Négociations assurance-chômage

En vertu de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les partenaires sociaux se voient désormais remettre un document de cadrage avant chaque négociation relative à l'assurance chômage, auquel ils devront se conformer.

Après avoir reçu en bilatérales les partenaires sociaux, début septembre, le Premier ministre leur a remis, le 25 septembre, le document de cadrage sur l'assurance chômage. Selon ce document, l'objectif de la réforme sera de « faire reculer le chômage, en favorisant l'emploi durable et en répondant aux besoins en compétences des entreprises », mais aussi d'accélérer le désendettement du régime. Les mesures qui seraient prises dans ce cadre, notamment une révision de l'articulation entre activité réduite illimitée dans le temps et rechargement des droits et une « responsabilisation » des entreprises sur la précarité, devront ainsi permettre de dégager entre 1 et 1,3 milliard d'euros d'économie en moyenne annuelle sur trois ans. Le gouvernement fixe un délai de quatre mois aux négociateurs pour aboutir à un accord.



## « Gilets jaunes » : loi pour le pouvoir d'achat

Le mouvement des « gilets jaunes », s'il a pu avoir des effets négatifs pour nos entreprises en matière d'approvisionnement ou de livraison de clients, n'a pas impacté durablement le climat social de la branche comme l'auraient souhaité certaines organisations syndicales.

Au plan national, Emmanuel Macron a annoncé, le 10 décembre 2018, une série de mesures visant à répondre aux revendications du mouvement, dont le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année défiscalisée et facultative.

Cette prime est accompagnée d'autres dispositions en faveur du pouvoir d'achat :

- hausse de 100 euros du pouvoir d'achat au Smic via une augmentation de la prime d'activité ;
- mise en place de la défiscalisation totale des heures supplémentaires ;
- annulation en 2019 de la hausse de la CSG pour plus de la moitié des retraités concernés en 2018.

La plupart de ces mesures ont fait l'objet d'un projet de loi « portant mesures d'urgence économiques et sociales », présenté en Conseil des ministres le 19 décembre 2018, définitivement adopté le 21 décembre.



## Réforme de la formation professionnelle

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé le 5 mars 2018 un « big bang », un véritable bouleversement du paysage de la formation professionnelle pour les salariés, les demandeurs d'emploi, les entreprises mais également pour les Opca.

Cette douzième réforme en 46 ans s'est concrétisée par la loi du 5 septembre 2018, dite « loi Avenir professionnel », qui s'appuie sur l'accord national interprofessionnel (ANI) relatif à la formation finalisé le 22 février 2018, mais il va au-delà, notamment en modifiant l'unité de mesure du compte personnel de formation.

**Monétisation du CPF** : chaque compte personnel de formation sera crédité de 500 euros par an et par salarié à temps

plein avec un plafond de 5 000 euros. L'alimentation du compte sera renforcée pour les actifs n'ayant pas un niveau Brevet, CAP ou BEP de qualification (800 euros plafonnés à 8 000 euros). Le taux de conversion des heures du CPF est fixé à 15 euros.

Une application CPF permettra à chaque salarié de comparer, sans intermédiaire, la qualité des formations des organismes certifiés, le taux de réussite, la satisfaction des utilisateurs, s'inscrire et payer en ligne.



**Nouvelle définition de l'action de formation** : elle se définit dorénavant comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en situation de travail ou, en tout ou partie, à distance. La notion d'action de formation s'élargit et peut englober toutes sortes de modalités d'apprentissage, en présentiel, à distance, en situation de travail.

**Plan de développement des compétences** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le plan de formation devient le plan de développement des compétences. L'employeur reste tenu d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi. En revanche, il n'a plus à construire son plan en fonction des deux catégories, « adaptation et employabilité » et « développement des compétences ».

**Entretien professionnel** : il subit, lui aussi, un lifting. Si ce rendez-vous permettait jusqu'ici aux RH ou au manager d'informer le salarié sur ses perspectives d'évolution professionnelle et sur la validation des acquis de l'expérience, il doit désormais comporter de nouvelles informations, à savoir l'activation de son compte personnel de formation (CPF), les abondements que l'entreprise est susceptible de financer et le conseil en évolution professionnelle.

La sanction est également allégée pour les entreprises de plus de 50 salariés. Elle n'interviendra que si le salarié n'a pas bénéficié de tous les entretiens professionnels requis et s'il n'a pas suivi une formation non obligatoire.

**Apprentissage** : le développement de l'apprentissage étant une des priorités du gouvernement, ses conditions d'exécution ont été assouplies.

- limite d'âge d'accès repoussée à 29 ans révolus, au lieu de 25 ans, durée minimale du contrat réduite à 6 mois, au lieu d'1 an,
- réductions de durée de contrat négociées entre l'employeur, le jeune et le centre de formation,
- entrées possibles en apprentissage, à tout moment, au cours de l'année,
- dérogations plus facile à la limite hebdomadaire et journalière de la durée du travail des apprentis mineurs ,
- conditions de compétences professionnelles du maître d'apprentissage déterminées par les branches, à défaut par voie réglementaire.

**Contribution unique** : la loi Avenir professionnel instaure, à partir de janvier 2019, une contribution unique à la formation et à l'alternance, composée de la taxe d'apprentissage (0,68 %) et de la contribution à la formation professionnelle (0,55 %). Cette contribution sera recouvrée par les Urssaf à partir de 2021 et non plus par les Opca.

**Opérateurs de compétences** : les Opca sont remplacés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par des opérateurs de compétences (Opco). Ils perdent la gestion

**Le nouvel Opérateur de Compétences Interindustriel représentera 33 branches pour 2,8 millions de salariés.**

de la collecte des contributions financières des entreprises, confiée à l'Urssaf, pour se recentrer sur les services aux branches et aux petites entreprises.

#### **Création de l'Opco 2 i**

Pour se conformer à la réforme de la loi Avenir professionnel, 22 branches des industries des secteurs de la chimie (dont la FIPEC) ont conclu, le 19 décembre 2018, l'accord portant création de l'Opérateur de compétences interindustriel (Opco 2i). Une demande d'agrément par les pouvoirs publics a été déposée.

#### **L'OPCO interindustriel succède à l'OPCA DEFI**

L'Opco interindustriel, qui succède en 2019 à l'Opca Défi, représente plus de 65 000 entreprises, près de 2,7 millions de salariés et plus de 94 milliards d'euros de masse salariale. Il devrait à terme regrouper 33 branches pour un effectif total de 2,8 millions de salariés.

Les missions de l'Opco s'inscrivent dans le respect des dispositions légales et réglementaires, des accords collectifs et des orientations définies par chaque CPNE/CPNEFP des branches qui constituent cet opérateur. Ce nouvel Opco va permettre de promouvoir et financer la formation au sein des TPE, développer l'alternance et apporter l'appui technique nécessaire aux branches professionnelles en matière de développement de l'apprentissage et d'élaboration de nouveaux titres et certifications.

## Signature de l'EDEC des industries chimiques

Un accord cadre national pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans le secteur des industries chimiques (2018-2020) a été signé le 20 juin 2018 par la DGEFP, France Chimie, la FEBEA, la FNCG, la FIPEC, la Fédération Chimie Energie - CFDT, et la CFE-CGC.

Les actions menées dans le cadre de l'EDEC s'adressent aux PME / TPE de moins de 250 salariés et répondent à 2 principaux objectifs :

- Accompagner le déploiement des transitions écologique, énergétique et numérique afin de maintenir et développer l'activité ;
- Identifier les besoins en compétences et sécuriser les parcours professionnels des salariés en lien avec les enjeux et les impacts de ces transitions.

Les actions seront menées de 2018 à 2020 et s'organisent en 4 axes :

**Axe 1 :** Appropriation des enjeux liés aux transitions écologique, énergétique et numérique dans les entreprises de la branche

**Axe 2 :** Amplifier le déploiement des CQP / CQPI des industries chimiques dans les entreprises de la branche, notamment les PME/TPE et adapter les référentiels des CQP/CQPI existants

**Axe 3 :** Développer les bonnes pratiques des usages du numérique en entreprise

**Axe 4 :** Développer des méthodes alternatives d'apprentissage pour faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie

**En 2018, les actions suivantes ont été lancées :**

### AXE 1 - ACTION 1 :

Transformation numérique - Accompagner les PME/TPE, construire des outils et une démarche adaptés aux besoins des entreprises.

### AXE 1 - ACTION 2 :

Accompagner les entreprises en croissance dans le cadre du dispositif « accélérateur PME » de BPI France (action expérimentale).



## Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le Règlement Général sur la Protection des Données est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs.

Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il s'applique à toutes les entités implantées dans un pays européen qui traitent des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les entités à travers le monde qui traitent des données à caractère personnel appartenant à des résidents de l'UE.

Cette réglementation a notamment pour objectif de mettre fin aux abus liés à l'utilisation des données personnelles en renforçant la protection des données personnelles de tout individu, salarié, adhérent, client ou fournisseur, etc.

Cette réforme impactant durablement l'organisation interne et externe des entreprises, la FIPEC a lancé auprès de ses effectifs et adhérents une campagne de sensibilisation sur la mise aux normes de l'entreprise au RGPD avec les outils diffusés par la CNIL et le MEDEF.

Deux séminaires sur le RGPD en partenariat avec la FNCG et le Cabinet IREMOS ont également été proposés les 26 avril et 20 juin aux adhérents de la FIPEC.



## Réorganisation du MEDEF

A la suite de l'élection le 3 juillet de Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux à la présidence du Medef, une réorganisation du dispositif des Commissions de l'instance patronale a fait passer leur nombre de 27 à 14. En matière sociale, la FIPEC participe aux 3 nouvelles commissions :

- Réforme de la protection sociale ;
- Dynamique du marché du travail et de l'emploi ;
- Education, formation et compétences.

## NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DE BRANCHE

L'année 2018 a été durablement marquée par la demande récurrente de trois organisations syndicales (CFE-CGC, CGT, CGT-FO) d'intégrer les primes conventionnelles dans les salaires minima de branche, et ce malgré le refus renouvelé de la délégation patronale.

Si l'ordonnance « Macron » du 22 septembre 2017 donnait aux branches la possibilité de rendre indérogeables, par accord d'entreprise, 4 thèmes (prévention de risques professionnels, handicap, parcours syndical, primes pour travaux dangereux et insalubres), aucun accord, malgré plusieurs séances de négociation, n'a pu être conclu dans ce sens au sein des industries chimiques. C'est dans ce contexte que se sont tenues, le 4 novembre puis le 20 décembre 2018, les deux séances de négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires minima conventionnels pour 2019 dans la branche des Industries Chimiques.

Il a été présenté un projet d'accord portant sur :

Une revalorisation des salaires minima conventionnels de 1,7 % en deux étapes :

- 1,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 portant la valeur du point (base 38 h) à 8,23 €
- +0,4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant la valeur du point (base 38 h) à 8,26 €

Par ailleurs, afin que les premiers coefficients soient supérieurs au SMIC le coefficient de calcul du complément de salaire est modifié et est fixé à 0,745.

L'attribution, sous certaines conditions, d'une autorisation d'absence rémunérée pour enfant hospitalisé de deux jours par an et par salarié.

Cet accord a été signé, le 9 janvier 2019, par la CFDT, aux côtés de France Chimie, la FIPEC, la FNCG, la FEBEA\* et après notification de l'accord, a fait l'objet d'une opposition majoritaire par les trois autres organisations syndicales représentatives (CGT, CFE-CGC et CGT-FO).

L'accord sur les salaires minima étant donc réputé non écrit, la délégation patronale a décidé de revaloriser unilatéralement l'ensemble de la grille afin que les plus bas coefficients soient au dessus du SMIC comme l'impose la loi.

\* FEBEA (fédération des entreprises de la beauté), FNCG (fédération nationale des Industries de corps gras).



## LE DÉPARTEMENT SOCIAL ET SES ADHÉRENTS



La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), et coordinatrice du Comité Social Parachimie (réunissant la FIPEC, la FEBEA et la FNCG), a participé activement au dialogue social de branche. Elle a été représentée dans l'ensemble des négociations collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques de l'année 2018.

Des échanges constructifs dans le cadre de sa commission sociale et des contacts réguliers avec ses adhérents ont permis à notre organisation professionnelle de se positionner dans la gestion de la convention collective en tenant compte de l'intérêt des entreprises et de leurs spécificités.

En 2018, le département des affaires sociales de la FIPEC a poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement auprès des adhérents :

- Sur les problèmes d'application ou d'interprétation de la CCNIC, sur les dispositions du code du travail, la jurisprudence ou plus généralement dans la gestion des ressources humaines et des relations sociales,
- En étant en veille au regard de l'évolution de la législation sociale, de la déclinaison des accords interprofessionnels et de leur articulation avec les dispositions conventionnelles,
- En participant aux travaux des groupes de travail ad hoc et aux négociations

paritaires de la branche des Industries Chimiques en qualité de membre de la délégation patronale et de la Commission Sociale de France chimie,

- En assistant aux réunions des commissions Réforme de la protection sociale, Dynamique du marché du travail et Emploi et Education, formation et compétences du MEDEF, ainsi qu'au Groupe compétitivité et coût du travail dans l'industrie de France Industrie,
- En prenant part aux réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques (OPIC), du Conseil d'Administration et du Comité de section paritaire chimie de DEFI (OPCA de la branche),
- En gérant des outils à la disposition des entreprises :
  - un service extranet / département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
  - un service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

La FIPEC propose depuis cette année un nouveau service à ses adhérents sous la forme de brèves sociales hebdomadaires sur l'actualité, la législation, la jurisprudence ...





## Les enquêtes sur les rémunérations, l'emploi et la formation

Une enquête sur les rémunérations versées en 2018 a en outre été menée auprès des entreprises adhérant aux différents syndicats de la FIPEC et de la FNCG. 138 établissements représentant 4 634 salariés, ont participé en 2018 aux enquêtes sociales annuelles (emploi, rémunérations, formation) de la branche des Industries Chimiques dont les résultats, traités de manière anonyme et non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Les établissements du panel ont pu ainsi disposer d'un éclairage significatif sur la politique salariale dans nos professions avec des informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement, participation...) ou le niveau de rémunération annuelle par coefficient, et d'informations qualitatives (répartition des salariés par ancienneté, par âge...).

Elle fournit également une photographie de la répartition des salariés des entreprises de nos professions par avenant et par coefficient.

Cette enquête, menée conjointement auprès de l'ensemble des établissements de France Chimie, de la FIPEC, de la FEBEA et de la FNCG, a permis de consolider les résultats au niveau de la branche. Corrélié à l'enquête sur l'emploi et la formation, le tableau de bord sur l'égalité professionnelle et salariale dans les Industries Chimiques, disponible sur le site de l'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques (OPIC), est réactualisé chaque année.

## La Commission Sociale FIPEC

Présidée par Philippe RONPHE (Sté Cromology), la Commission Sociale de la FIPEC s'est réunie cinq fois en 2018.

La Commission Sociale est source d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information. Elle permet à ses membres de s'informer sur les projets de loi et leur application, sur les négociations interprofessionnelles ou de branche en cours ou à venir et sur les travaux de la Commission « Relations du Travail, Emploi, Formation » du MEDEF auxquels participe la FIPEC.

En 2018, la déclinaison de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la fusion des régimes AGIRC-ARRCO, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 ont été régulièrement abordées lors des réunions.

La commission sociale a également accueilli Maître Pierre BRÉGOU du Cabinet Caravage Avocats pour une intervention relative à la rupture conventionnelle collective.

Dans le cadre de la préparation d'un séminaire de stratégie sociale organisé le 8 octobre 2018 par France Chimie, la Commission Sociale de la FIPEC a été amenée à « réfléchir » sur un scénario de négociation possible et à faire part des sujets et des thèmes qu'elle jugeait être prioritaires pour notre secteur d'activité.





## L'EMPLOI ET LA FORMATION

### L'emploi au niveau national

L'Insee a recensé à la fin de l'année 2018, un taux de chômage de 8,8 % de la population active (DROM compris).

Sur un an, le taux de chômage des 15-24 ans est en net repli (- 3,6 points), alors qu'il est stable pour les 50 ans et plus.

#### Dans la branche

France Chimie prévoit une croissance de 1 % en 2019.

#### Dans nos secteurs d'activité

Dans les peintures, vernis, encres et mastics (code NAF 2030Z), les chiffres annuels de l'ACOSS révèlent un tassement des effectifs (-2,75 %).

Ils ont été ramenés à 12 166 salariés au 31/12/2017\*, contre 12 510 au 31/12/2016. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 351 (360 au 31/12/2016).

Dans le secteur des colles et adhésifs (code NAF 2052Z), l'ACOSS a recensé 47 établissements en 2017\*, et un effectif global en hausse (+4,8 %) avec 2 450 salariés au 31/12/2017\* par rapport à 2016.

\* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'ACOSS des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et sont rectifiées ultérieurement.

### La formation professionnelle

L'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques (OPIC) a poursuivi sa mission de veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

Les sites des répertoires des métiers et des certifications ont été renouvelés. Les 2 précédents sites ont été intégrés en un seul nouveau site, accessible via [www.jetravailledanslachimie.fr](http://www.jetravailledanslachimie.fr).

Dans ce cadre, 129 fiches métiers ont été actualisées et 8 nouvelles fiches ont été créées. Le répertoire permet d'identifier les passerelles entre les métiers et les différentes certifications professionnelles permettant de développer les compétences associées à chaque métier.



## Les CQP des industries chimiques

Début 2018, la branche des Industries Chimiques dispose de 16 CQP répartis dans les domaines de la fabrication, du conditionnement, de la maintenance, de la logistique, de la commercialisation-vente, du QHSE et de l'encadrement d'un secteur industriel. Les dispositifs de formation mobilisés sont essentiellement les périodes et les contrats de professionnalisation. Depuis début 2018, la plateforme E-certif permet de dématérialiser partiellement la gestion et l'examen des dossiers de candidatures CQP.

## Bilan de la formation dans nos secteurs d'activité

1. ITECH : dans le cadre de la formation initiale, l'ITECH a délivré leur diplôme d'ingénieur à 117 étudiants en septembre 2018 dont 24 dans le cadre de l'apprentissage (promotion Nicolas PECHNYK - Ingénieur ITECH promo 1990 - Groupe Blockchain VP - FAURECIA).

Parmi eux, 22 ingénieurs ont effectué une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs et 8 ingénieurs, issus de la 2<sup>ème</sup> promotion de la classe européenne de l'ITECH, en formulation.

Au total 138 étudiants ont été diplômés en septembre 2018.

Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). 1 salarié a été diplômé en 2018 en chimie des formulations et 1 candidat s'est inscrit dans cette voie sur cette spécialité.

L'ITECH dispense également de la formation continue par le biais de sa filiale ITECH-Entreprises sur la base d'un catalogue annuel. En 2017/2018, 201 stagiaires ont suivi des formations peintures, encres et adhésifs intra ou inter-entreprises.

En 2017/2018, l'ITECH a réalisé un chiffre d'affaires de 221 647 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

2. DEFI (OPCA de la branche) : pour l'ensemble des Industries Chimiques (Chimie-Parachimie), la collecte au titre de la formation professionnelle s'est élevée en 2018 à 101 867 K€ dont 5 672 K€ auprès des professionnels de la peinture, des encres, colles, adhésifs

et préservation du bois, et ce principalement au titre de la professionnalisation et du CPF.

Les entreprises de nos professions ont bénéficié de financements dans les actions suivantes :

- 187 dossiers de contrats ou de périodes de professionnalisation ont été pris en charge par DEFI. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 1 226 K€ ;
- le CPF a concerné 834 stagiaires donnant lieu à un engagement pris en charge par DEFI de 1 410 K€ ;
- les formations de tuteurs ou au titre de la fonction tutorale ont été dispensées auprès de 29 salariés ;
- les engagements financiers relatifs au plan de formation 11 - 49 salariés se sont élevés à 471 K€ pour 879 stagiaires.



**ITECH**  
ÉCOLE D'INGÉNIEURS  
FORMATION - RECHERCHE

L'ITECH a ouvert en septembre 2018, sa cinquième promotion de la filière européenne en chimie des formulations, dont le programme est largement soutenu au niveau européen par CEPE et au niveau national par la FIPEC. Cette filière ingénieur en trois ans est enseignée en anglais.

La 3<sup>ème</sup> promotion 2016-2019 a intégré 31 étudiants dont 18 en formulation dont 3 étudiants en formulation sont sponsorisés par des fabricants de peinture français ou européens.

La 4<sup>ème</sup> promotion 2017-2020 a intégré 32 étudiants dont 1 étudiante formulation, entrée directement en 2<sup>ème</sup> année en 2018, sponsorisée par la Fédération finlandaise des peintures.

En 2018, le recrutement de la classe européenne regroupe 24 étudiants sur les 3 spécialités de l'ITECH : formulation, textile et plastique qui se répartiront dans ces spécialités en 2<sup>ème</sup> année.

# TECHNIQUE & RÉGLEMENTAIRE



2018, une année de restructuration pour le département des Affaires Techniques et réglementaires. L'arrivée de deux nouveaux spécialistes au sein du département et l'émergence de nombreuses réglementations, tant transversales que sectorielles, ont donné lieu à un remaniement du fonctionnement de ce département. Désormais scindées en secteurs bien ciblés, les affaires techniques et réglementaires créent trois commissions animées chacune par la personne qui en assure le suivi et l'activité, et présidées par un membre influent venant des adhérents de la FIPEC.

- **La Commission Environnement Durable** où seront traités notamment des sujets tels que l'économie circulaire, l'empreinte carbone, l'eau,....
- **La Commission ISI « Industrie Sûre et Innovante »** qui abordera les thématiques tels que la sécurité industrielle, la prévention des risques chimiques, la pollution, les transports, l'usine du futur,....
- **La Commission Sécurité des Produits**, relative aux règlements REACH, CLP, BIOCIDES, mais aussi qualité de l'air intérieur, contact alimentaire, perturbateurs endocriniens,....

Ces commissions, exclusivement destinées aux adhérents de la FIPEC, se tiendront 3 fois par an. Une première réunion a eu lieu en fin d'année 2018 pour chacune d'entre elles.



## ENVIRONNEMENT

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Europe : Communication de la Commission Européenne sur le paquet « Economie circulaire »

L'année 2018 a été marquée par la publication de plusieurs documents d'importance par la Commission européenne (CE) :

- Une stratégie européenne sur les plastiques ;
- Une consultation sur l'interface entre les réglementations relatives aux produits chimiques et les réglementations relatives aux déchets ;
- La révision de plusieurs directives dont la Directive cadre sur les déchets et la Directive relative aux emballages et déchets d'emballages.

Compte tenu des enjeux, la FIPEC pousse pour la création d'un groupe de travail dédié au niveau de CEPE afin de suivre les travaux européens.

## France : publication de la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire

En parallèle des travaux menés sur le Paquet économie circulaire en Europe, la France a publié le 23 Avril 2018 sa Feuille de Route sur l'Economie Circulaire (FREC). Ce document recense 50 mesures répertoriées selon les 4 axes suivants :

- Mieux produire
- Mieux consommer
- Gérer nos déchets
- Mieux mobiliser les acteurs

Ces mesures devraient se traduire d'ici 2019 par la parution d'une loi « Economie circulaire ».

La FIPEC est très impliquée dans la mise en œuvre de ces mesures, via notamment sa participation aux groupes de travail dédiés du MEDEF et de France Industrie, des échanges collaboratifs avec les autres organisations professionnelles du secteur et l'organisation de rendez-vous avec les membres du Cabinet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).



## FILIÈRES REP

### Filières REP DDS ménagers : publication du nouveau cahier des charges

L'agrément d'EcoDDS arrivant à échéance en décembre 2017, l'année 2017 avait été principalement marquée par les travaux de ré-agrément de la filière : réactualisation du cahier des charges (CDC) d'agrément via notamment l'ajout de nouvelles exigences et de nouveaux objectifs de collecte et traitement. Malgré tous les efforts menés pendant cette année 2017 par la FIPEC en collaboration avec les autres fédérations professionnelles impactées, le nouveau projet de CDC d'agrément proposé pour la période 2018-2023 n'a pas tenu compte des demandes des représentants des metteurs en marché. Face à l'avis défavorable de la CFREP DDS (Commission des Filières de Responsabilité Elargie du Producteur), la DGPR a décidé de ré-agréer EcoDDS pour un an afin de se donner le temps de reprendre les négociations en 2018. Cependant, ces négociations n'ont jamais vraiment eu lieu : l'ensemble des demandes des metteurs en marché, porté par la FIPEC, ayant été à nouveau rejeté.

Malgré un vote à nouveau défavorable de la CFREP DDS, le nouveau cahier des charges d'agrément a été publié fin août 2018 au Journal Officiel. Dès sa parution, EcoDDS a alerté les pouvoirs publics qu'une erreur de rédaction allait avoir pour conséquence de rendre lucrative l'activité de l'éco-organisme alors que les contributions doivent servir exclusivement à financer les obligations qui incombent aux metteurs en marché. Cette erreur a été corrigée avec la parution d'un nouvel arrêté début janvier 2019. Entre-temps, les metteurs en marché, soucieux de montrer leur bonne foi, ont déposé un projet de dossier de demande d'agrément en novembre 2018. Ce document a été complété une fois le nouvel arrêté publié. La demande d'agrément de l'éco-organisme devrait être rapidement examinée afin de ré-agréer EcoDDS pour une période de 6 ans.

### Filières REP Emballages ménagers : mise en œuvre d'un plan d'action sur les huiles minérales

Les huiles minérales ayant été identifiées comme perturbateur du recyclage (notamment pour les matières recyclées utilisées pour le contact alimentaire), la DGPR et la DGE ont poussé pour la mise en place d'un malus de

10 % sur les contributions payées par les entreprises utilisant des emballages comportant des impressions avec des encres fabriquées avec ajout d'huiles minérales. Afin d'éviter la mise en place d'un malus identique pour les filières des papiers graphiques, CITEO a mis en œuvre un plan d'action en 2018 pour réduire la source des intrants dans les boucles de recyclage des emballages et des imprimés papiers. Ce plan d'action comporte 5 axes :

1. Quantifier les gisements de papiers et d'emballages papiers cartons contenant des huiles minérales afin d'accompagner au mieux les secteurs d'activités concernés à la réduction de ce risque
2. Tester et aider au développement de solutions alternatives aux encres et aux colles à base de huiles minérales grâce à des études, des actions de R&D et des expérimentations industrielles
3. Partager les grands enseignements et les résultats de nos recherches et accompagner les entreprises et fabricants sur les solutions qu'elles peuvent mettre en œuvre afin de réduire le risque d'exposition des consommateurs aux huiles minérales
4. Participer aux travaux réglementaires en France et en Europe
5. Evaluer si les choix d'organisation de collecte et de tri peuvent augmenter ou diminuer le risque de contamination des emballages

La FIPEC collabore avec CITEO en participant activement au groupe de travail dédié, ainsi qu'aux études menées par CITEO sur la recherche d'alternatives techniquement et économiquement viables dans le cas des encres et la recherche des sources de contamination dans le cas des colles. En anticipation de la mise en œuvre du malus « huiles minérales » pour les emballages, un modèle d'attestation AFEI a également été élaboré et diffusé aux membres de l'AFEI. Compte tenu des enjeux, la FIPEC échange régulièrement avec ses homologues européens EUPIA et FEICA.



## ECOLABEL EUROPÉEN / PEF

### Prolongation des critères pour l'Ecolabel européen des peintures et vernis

L'Ecolabel est un label européen d'application volontaire portant sur la qualité des produits et prenant en compte un certain nombre de critères sanitaires et environnementaux (qui sont définis dans un règlement). Il est indispensable de remplir l'ensemble des critères pour avoir le droit d'apposer le logo de l'Ecolabel européen sur l'étiquette des produits et la complétude de ces critères est vérifiée par une tierce partie (en France, l'AFNOR). Un amendement prolongeant les critères de l'Ecolabel Européen pour les peintures et vernis jusqu'au 31 Décembre 2022 a été publié le 27 Avril 2018.

### Développement du PEF européen : lien avec l'Ecolabel européen ?

Le Product Environmental Footprint (PEF) est un projet d'étiquetage européen (type énergie avec des classes A-E) portant sur la performance environnementale des produits, qui a été développé pour répondre à la problématique du « green washing ». L'étiquetage PEF est obtenu à partir d'une base de données matières premières et de

règles de calcul (définies par catégorie de produits) qui tiennent compte à la fois de critères environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits (des critères toxicologiques et écotoxicologiques sont en cours d'inclusion) et de la durabilité des produits. Concernant les produits représentés au sein de la FIPEC, seules les peintures décoratives disposent de règles de calcul PEF à ce stade ; les critères ayant été développés au sein du Deco Sector Group de CEPE. Le cadre réglementaire (obligatoire, volontaire...) du PEF ainsi que son interaction éventuelle avec l'Ecolabel européen est actuellement en discussion au niveau européen.



# RÉGLEMENTATION PRODUITS

## TiO<sub>2</sub> - PROPOSITION DE CLASSIFICATION

Le projet de classification du dioxyde de titane reste en l'état un sujet majeur pour la Commission européenne, qui pourrait mettre en péril le vote de la prochaine ATP (mise à jour du règlement CLP). Prévu pour 2018, le vote de la 14<sup>e</sup> ATP n'avait toujours pas eu lieu en décembre 2018 et avait été repoussé au début de l'année 2019.

### Contexte

Sur l'année 2018, la proposition de classification du dioxyde de titane a été à l'ordre du jour de plusieurs comités REACH et CARACAL, quand le process normal prévoit une réunion de chaque comité. Lors des premières sessions, les Etats Membres ont souhaité approfondir les discussions avant de poursuivre le processus de classification. Au fil des réunions, de nombreux échanges ont eu lieu entre Etats Membres et certains ont proposé une solution alternative basée sur l'harmonisation européenne des limites d'exposition professionnelles aux poussières.

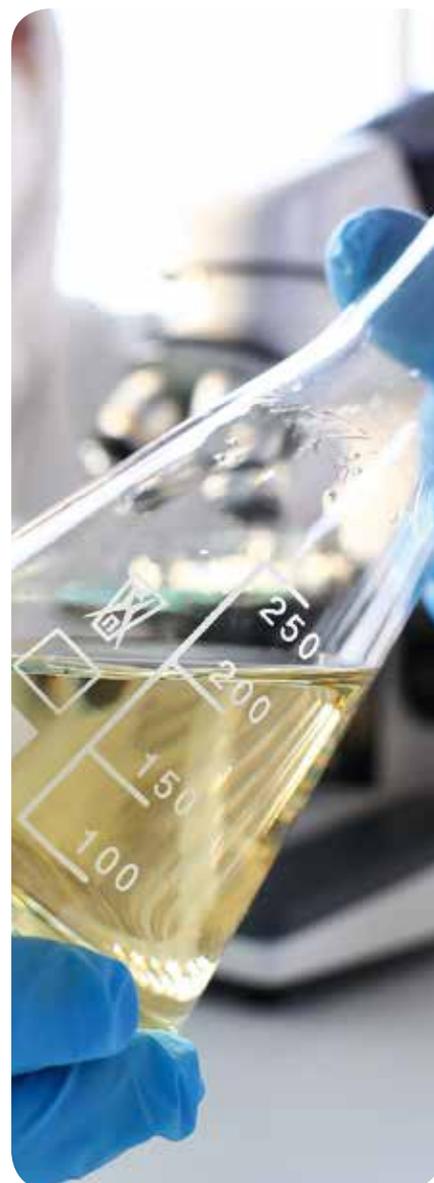
### Evénements

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2018, la FIPEC a rencontré les représentants des pouvoirs publics afin de les sensibiliser sur les impacts majeurs de ce projet sur notre secteur. Ce sujet a également généré de très nombreuses discussions et autres points téléphoniques entre CEPE et les associations nationales particulièrement impliquées.

En cours d'année, la Commission Européenne a modifié la proposition initiale et mis sur la table en septembre une nouvelle proposition avec des exemptions. La dernière proposition réitère le principe d'une classification du dioxyde de titane en catégorie 2 du Règlement CLP. Néanmoins le projet actuel aménage les conditions de classification pour certains types de mélange. Les mélanges contenant du TiO<sub>2</sub> devraient en l'état appliquer une mention EUH sur leurs produits, différenciée selon que le mélange est solide ou liquide.

### Situation à décembre 2018

A fin 2018, la proposition n'a toujours pas été soumise au vote compte tenu des positionnements divergents des différents Etats Membres et du risque de blocage. Le TiO<sub>2</sub> a été remis à l'ordre du jour des premiers comités REACH de l'année 2019. La FIPEC continue de se mobiliser et va suivre de près l'évolution de ce dossier. Le vote du projet par les Etats-membres pourrait avoir lieu en février ou mars 2019.



## CENTRES ANTI-POISON

Validation par les autorités françaises de la solution alternative proposée par la FIPEC

Dans la continuité de l'année 2017, la FIPEC a poursuivi ses échanges avec les autorités françaises et s'est assurée que celles-ci ont bien conscience des difficultés des adhérents à déclarer un nombre extrêmement important de teintes. En effet, selon les obligations réglementaires actuellement décrites dans le règlement CLP et son annexe VIII, le regroupement de plusieurs teintes sous une seule déclaration n'est pas applicable. Les entreprises se verraient donc contraintes de réaliser des milliers voire des millions de déclarations.



La FIPEC a donc fait valider par la DGS une solution alternative pour les peintures et les encres afin de répondre aux obligations réglementaires. La FIPEC a également présenté cette alternative auprès de CEPE qui l'a à son tour défendu au niveau européen. De son côté, la DGS a également porté cette solution auprès des autorités européennes.

En parallèle, la FIPEC a organisé plusieurs groupes de travail sur les modalités pratiques de la déclaration tant au niveau français qu'au niveau européen.

### Suivi et implication de la FIPEC sur la mise en place du système européen

Au niveau européen, les autorités continuent les préparatifs pour la mise en œuvre de l'annexe VIII du règlement CLP relatif à l'harmonisation des informations à notifier aux centres anti-poison. Avec en ligne de mire la première échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les produits destinés au grand public/aux particuliers.

Aux côtés de ses homologues européens CEPE et FEICA, la FIPEC suit de près les avancées des travaux. Parmi ceux-ci, un site internet dédié a été créé par l'ECHA, <https://poisoncentres.echa.europa.eu>, un système européen de catégorisation des produits a été développé et l'outil permettant de générer les numéros UFI (Identifiant Unique de Formulation) a été mis en service.

Afin d'identifier et de lever les problématiques restantes auxquelles les entreprises devront faire face, l'ECHA a mandaté un cabinet de consultant pour réaliser une étude de faisabilité. Relayée par la FIPEC, plusieurs adhérents ont participé à cette étude. Celle-ci devait initialement avoir lieu au cours de l'année 2018, mais n'a finalement démarré qu'à l'automne 2018. Les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2019 et pourraient être sources de modifications substantielles de l'annexe VIII.

Dans ce contexte, les associations professionnelles françaises, dont la FIPEC, et européennes, dont CEPE, demandent aux pouvoirs publics et à la Commission Européenne de faire en sorte que les outils soient disponibles à temps pour que les entreprises puissent se les approprier.

En fin d'année 2018, plusieurs clarifications et guides sont encore attendus, en particulier le guide sur la mise en œuvre de l'annexe VIII. L'année 2019 devrait également voir l'arrivée des premières versions à tester de l'outil de notification européen.

## BIOCIDES

### Commission biocides FIPEC et travaux sur l'étiquetage des articles traités

Le règlement biocide introduit de nouvelles obligations concernant l'étiquetage des articles traités, qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Dans la continuité des travaux commencés en 2017, desquels avaient émergé des lignes directrices d'étiquetage, la FIPEC a invité une représentante de la DGCCRF à intervenir dans sa commission biocides. A cette occasion, la DGCCRF a validé, dans son principe, l'approche développée par FIPEC et CEPE sur l'étiquetage des articles traités.

### Loi Egalim - contraintes françaises supplémentaires sur les produits biocides

La loi Alimentation du 30 Octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire, prévoit dans son article 76 un rapprochement entre la réglementation des produits phytosanitaires et celle des produits biocides. La FIPEC et l'ensemble des secteurs amont et aval concernés se sont mobilisés pour suivre la rédaction de ces dispositions.

Un décret précisera les catégories de produits biocides concernés par les dispositions suivantes :

- Restriction de la vente en libre-service des produits biocides aux utilisateurs non professionnels, et de la publicité ;
  - Restriction des pratiques commerciales concernant ces produits : remises, rabais, ristournes.
  - Restriction de la publicité des types de produits biocides les plus préoccupants que le ministère doit définir
- Aux côtés des autres secteurs d'activités concernés, la FIPEC a manifesté son intérêt à être consultée dans le cadre de la rédaction du projet de décret prévu pour le début de l'année 2019.

## Implication de la FIPEC dans la Commission des Produits chimiques et Biocides (CPCB)

Membre à part entière, la FIPEC poursuit sa contribution aux travaux de la CPCB. C'est ainsi que des représentants des adhérents ont pu présenter devant la CPCB les enjeux liés à leurs filières.

### Antisalissures (TP21)

L'utilisation des antisalissures (TP21) dans la plaisance a été présentée auprès de la CPCB. La technicité et à l'optimisation des produits antisalissures et leur utilité au regard de la préservation/consommation des ressources ont été abordées. L'objectif de cette présenta-

tion était de sensibiliser les membres du comité à la situation et d'évaluer les implications de l'interdiction d'utiliser des produits antisalissure.

### Préservation du bois (TP8)

Les membres du Syndicat de la Préservation du Bois (SPB) ont alerté la CPCB sur les conséquences en termes techniques, économiques et de santé publique si l'autorisation de la commercialisation des solutions de traitement actuellement proposées n'était pas renouvelée. Des données complémen-

taires ont été demandées pour que les pouvoirs publics évaluent la possibilité de demandes de dérogation.

Cette intervention a sensibilisé les membres de la CPCB à l'utilité de l'utilisation de produits de préservation du bois (industriels, professionnels) pour préserver les activités de la filière bois dans son ensemble et de la technicité des produits et de l'optimisation des formulations faites depuis de très nombreuses années.



## REACH

Entrée en vigueur en 2008, le règlement REACH a fêté ses dix ans cette année. Juin 2018 a été la troisième et dernière échéance d'enregistrement. De ce côté, le règlement REACH est maintenant pleinement entré en vigueur. A l'avenir, toute nouvelle substance fabriquée ou importée à plus d'une tonne en Europe doit être enregistrée avant sa première mise en marché. Pour autant, d'autres points de la réglementation sont encore en cours de déploiement.

Par exemple, le règlement REACH a instauré les FDS étendues et leurs scénarios d'exposition issus des dossiers d'enregistrement. Pour faciliter leur mise en œuvre, la filière a développé une approche pour faciliter la transmission d'information pour une utilisation sûre des peintures, enduits, vernis et encres. Cette approche permet d'intégrer (en les consolidant) les informations de scénarii d'exposition des

substances dans le corps principal de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) et d'ajouter les informations consolidées d'une utilisation sûre pour le mélange, en annexe de la FDS. La FIPEC a organisé un webinar assuré par CEPE à l'attention de ses adhérents afin de faciliter leur utilisation de ces outils. Cette approche a également été développée par FEICA, pour permettre une utilisation sûre des colles, adhésifs et mastics. Par ailleurs, REACH est un règlement qui est amené à évoluer régulièrement.

## MICROPLASTIQUES / REACH

### Procédure de restriction sous REACH lancée

De nombreuses études récentes suggèrent que les particules de microplastique pourraient menacer l'environnement aquatique. De nombreux Etats Membres ont déjà pris des me-

sures pour interdire l'utilisation de microplastiques dans certains produits de consommations et autres usages.

**En France :** un décret a été publié pour interdire la mise sur le marché de produits cosmétiques rincés à usage d'exfoliation ou nettoyage contenant des microplastiques solides

**En Europe :** une procédure de restriction sous REACH a été lancée (à la demande DG GROW et DG ENVI)

La définition de microplastiques utilisée est très large mais reste toutefois limitée au microplastiques primaires (microplastiques ajoutés intentionnellement dans les produits). Les microplastiques secondaires, issus de la décomposition de plastiques en microplastiques primaires, sont à ce jour exclus mais demeurent toutefois un sujet d'intérêt pour la Commission européenne.

La soumission du dossier de restriction par l'ECHA est attendue pour janvier 2019.



# SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET INNOVATION

## NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS

La nouvelle CNO a été publiée en décembre 2018. Pour mémoire, elle permet d'obtenir des subventions auprès de la CNAM afin de développer des plans de prévention au travail pour les PME.

A cette occasion, les engagements de la FIPEC en matière de sécurité ont été rappelés :

- réduction des risques professionnels,
- examen et suivi annuel des données de sinistralité, d'accidents du travail...
- développement des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- intégration de la santé/sécurité au travail dans le Développement Durable
- mise à disposition d'outils d'aide à l'évaluation des risques
- analyse des accidents du travail graves ou mortels et des maladies professionnelles (TMS, CMR) ayant donné lieu à une IP (Incapacité Permanente)

Toutes ces actions sont confortées grâce à la création de la nouvelle Commission ISI (Industrie Sûre et Innovante).

## SEIRICH

Pour mémoire, SEIRICH est un logiciel gratuit et complet sur la gestion du risque chimique mis à disposition des entreprises par l'INRS en partenariat avec l'UIC, l'UIMM, le SIPEV...

Il y a aujourd'hui environ 20000 utilisateurs dans 144 pays (40 % des adhérents de la FIPEC).

Un comité de pilotage a lieu tous les 6 mois à l'INRS (pour 2018, il s'est tenu en janvier et novembre).

Le logiciel est en évolution permanente pour affiner les algorithmes. Il est à noter que l'INRS travaille sur une version multisite.

L'INRS cible en priorité sa communication pour les deux ans à venir sur les nouveaux utilisateurs.

## COMITÉ PERMANENT DU MEDEF « SÉCURITÉ ET SANTÉ EN ENTREPRISE »

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2018 portant sur les sujets suivants :

- La norme ISO 45001 est refusée par la France car l'arsenal réglementaire sur la gestion de la sécurité et de la santé est complet.
- Concernant la branche accidents du travail et maladies professionnelles, il serait utile de recenser les besoins des entreprises : demande de simplification des dossiers de subvention, équipements, informations...
- Formaldéhyde : les partenaires sociaux sont d'accord avec la valeur maximum de 0,3 ppm (attention, il s'agit d'un seuil d'exposition professionnelle, à distinguer de la qualité de l'air intérieur)
- Mise en place d'une visite médicale fin de carrière pour le suivi post-exposition
- Sur le plan européen, 2 directives en attente de transposition nationale dont la Directive (UE) 2017/164 de la Commission du 31 janvier 2017 établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle.

## CONTACT ALIMENTAIRE

L'AFEI a rencontré la DGCCRF sur le projet de règlement des encres et matériaux imprimés utilisés dans le domaine du contact alimentaire. Cette réunion a permis de relayer et d'échanger sur les positions de l'industrie prises au niveau européen et d'anticiper certaines divergences sur le périmètre de la réglementation, l'évaluation des systèmes de conformité des entreprises par tierce partie.

La FIPEC poursuit son implication au sein de la Plateforme Aliment Emballages (PAE) qui rassemble les fédérations de l'emballage et celles de l'alimentaire. Cette coopération autour d'une approche intégrée aliment/emballage permet de travailler sur des sujets communs comme la déclaration de conformité en 2018.



## ICPE - SIMPLIFICATION

Le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques du 13 mars 2018 a examiné le projet de décret portant diverses dispositions de simplification et clarification du droit de l'environnement.

Il vise en particulier à améliorer le dispositif de l'autorisation environnementale des installations classées : avec la modification, l'exploitant peut procéder au démarrage de l'installation si le préfet n'a pas tranché sur la demande d'enregistrement dans un délai de cinq mois à compter de la réception du dossier complet.

La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs des mêmes faits. Illustration avec deux décisions récentes de la Cour de cassation, dans lesquelles des peines de prison avec sursis et des amendes ont été infligées pour non-respect de la législation ICPE.

## COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL - E (Chimie / Caoutchouc / Plasturgie)

Quelques réalisations sur 2018 :

- Approbation du projet de recommandation sur la réduction des expositions au styrène.
- Mise en place de la commission inter CTN sur les nanomatériaux sur la base d'un document de l'INRS et de la CNAMTS.
- Présentation de l'intégration du compte professionnel de prévention (C2P) à la branche AT/MP.
- Présentation de la COG AT-MP 2018-2022 (convention d'objectifs et de gestion) avec les orientations suivantes : accompagnement sur les chutes et les traumatismes musculosquelettiques, poursuite de l'élimination des CMR et prise en compte des risques psycho-sociaux surtout à destination des TPE/PME.

## MARCHÉS

### ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - ITE

La commission technique ITE s'est réunie en janvier, avril, juin, septembre et décembre. Les sujets abordés sont les suivants :

- Statistiques
- Programmes d'études (français et européens) en cours
- Point sur la sécurité incendie avec l'approche européenne d'évaluation des performances au feu.

Un groupe de travail « GT Salissures de façades » a été créé dans le but d'éditer un document sur l'entretien des façades afin d'éviter les problèmes de salissures.

#### Mur Manteau

L'AG du groupement du Mur Manteau, filière de l'isolation thermique des bâtiments, a eu lieu en mars. Le but du groupement est de donner de la visibilité sur l'ITE selon 3 axes :

- bénéficier de l'évolution réglementaire
- disposer de ressources financières adaptées
- optimiser la communication

La Commission Règlementaire Mur Manteau du SIPEV s'est réunie plusieurs fois à la FIPEC en 2018. L'accent a été mis sur la nécessité de communiquer sur les avantages de l'ITE : par ex. traitement des ponts thermiques, absence d'impact sur la qualité de l'air intérieur, voire amélioration sur les moisissures (contrairement à l'isolation thermique par l'intérieur) ...

D'autres priorités ont été évoquées : la rénovation des bâtiments tertiaires, la réglementation thermique, la transformation du Crédit Impôt Transition Énergétique (CITE) en prime...



## FILIÈRE ANTICORROSION

La filière anticorrosion regroupe le SIPEV groupement anticorrosion (fabricants), le GEPI (applicateurs), l'OHGPI (office de garanties) et l'ACQPA (certification des produits, des applicateurs et des inspecteurs) pour la promotion de la peinture en anticorrosion.

Le SIPEV est très actif au sein de la filière où il participe aux bureaux, aux conseils d'administration et aux commissions ou comités de l'OHGPI et de l'ACQPA. De plus, il est impliqué dans un certain nombre d'actions :

- Publications avec entre autres la revue anticorrosion
  - Rencontres de la Peinture Anticorrosion
  - Tenue de salons et de manifestations
- Les publications 2018 concernent la sortie de deux numéros de la revue Antico et celle d'un numéro spécial Solution béton (CimBéton) sur la mise en peinture des ouvrages de génie civil en béton.

Les Rencontres de la Peinture Anticorrosion (RPA) se sont tenues les 20 et 21

mars 2018 au Parc Floral de Vincennes (94). La FIPEC et le SIPEV étaient présents sur un stand. Durant ces deux jours, 500 visiteurs sont passés sur le salon avec de nombreux échanges entre adhérents, clients, donneurs d'ordre et experts. Des discussions thématiques, conférences, tables-rondes... ont permis d'aborder des sujets variés : révision ISO 12944, peintures hautes performances sur béton (en sol, en test, coopération entre le SIPEV anticorrosion et le CERIB, centre d'étude et de recherches sur le béton), systèmes pour éoliennes ...

La filière a été également impliquée dans les salons et manifestations en 2018 :

- Journée technique béton organisée par le CERIB (Epernon 28) le 5 juillet avec tenue d'un stand
- Colloque le Pont les 3 & 4 octobre avec un stand et une conférence (Toulouse 31)
- Journée de l'OHGPI pour ses 60 ans suivi d'un dîner à la Tour Eiffel le 17 octobre et le lendemain marqué par une manifestation de l'ACQPA sur le béton (Paris)

- Salon des maires de France (Paris) les 20, 21 et 22 novembre avec un stand de la filière

Le SIPEV a entamé une coopération avec le CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton) en 2018 au travers de plusieurs réunions sur la valorisation de la peinture Hautes Performances sur béton. Un autre objectif du GT est d'améliorer la connaissance mutuelle de nos métiers et de réfléchir à de nouveaux marchés.

Par ailleurs, comme chaque année, le SIPEV a assuré une présentation sur les principes de formulation peinture et la présentation des normes ISO 12944 au centre de formation des Ponts et Chaussées et a participé à l'AG du CEFRAFOR (CENTRE FRANÇAIS DE L'ANTICORROSION). Le groupement SIPEV Anticorrosion s'est réuni 4 fois dans l'année où il a été échangé sur la situation économique, les statistiques du marché, les activités de la filière et de l'ACQPA (impact des normes ISO 12944 sur le référentiel de certification produit), la normalisation et la coopération avec l'industrie du béton.

## ACQPA

Au sein de cette association clé pour la certification des systèmes de peinture dans le marché de l'anticorrosion, le SIPEV assure :

- La présidence du CCP (Comité Certification Produit)
- La présidence du CTPP (Comité Technique Permanent Produit)
- Le SIPEV participe aux travaux du comité de certification des opérateurs (CCO) et du comité de certification des inspecteurs (CCI), du Comité Technique Produit Permanent Marine (CTPPM) et du Comité de Certification Produits Marine (CCPM).



## CARROSSERIE

Le SIPEV groupement carrosserie s'est réuni en avril, août et novembre où il a été question :

- Du décret concernant les ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur (rubrique 2930), supprimant le régime de l'autorisation de la sous-rubrique 2930-1 (pour une surface supérieure à 2.000 m<sup>2</sup>),

- Du classement et de l'étiquetage de la MIAK (Méthyl-Iso-Amyle Céto), solvant utilisé dans la formulation des peintures solvantées utilisées en carrosserie.
- De l'interdiction du pont élévateur Prestige Lift modèle AA-2PCF 50

# FDES

## AFICAM

Pour faire suite à l'Assemblée Générale de l'AFICAM du 14 juin 2018 et à la décision de mettre en place des FDES (Fiches de Données Environnementales et Sanitaires) communes, il a été constitué un groupe de travail sur le sujet. Le travail se fait en coopération avec la société EVEA dans le domaine des colles bâtiment sur les familles suivantes : primaires aqueux, primaires réactifs, primaires sur base ciment et colles aqueuses et colles réactives. 6 fabricants sont intéressés au projet qui doit durer un an.

## SIPEV

Les 29 FDES collectives du SIPEV vont atteindre leur fin de validité en novembre 2019. Un groupe de travail SIPEV a donc été mis en place pour mettre à jour les données spécifiques (formulation, consommation d'énergie, etc.), faire les calculs des impacts environnementaux, éditer les nouvelles versions des cadres de validité. Le travail se poursuit sur 2019.

# AFTPVA

La FIPEC a rencontré en novembre une délégation de l'AFTPVA afin de discuter d'actions communes pour 2019/2020. L'AFTPVA (Association Française des Techniciens des Peintures, Vernis, encres, colles et Adhésifs) est une Association loi de 1901, ayant pour objet de rassembler les Ingénieurs, Techniciens, ...concernés par les métiers des Peintures, Vernis, Encres d'Imprimerie, Colles, Adhésifs et Industries Connexes, afin de favoriser entre eux les échanges d'idées et la diffusion des progrès scientifiques et industriels.

La tenue de réunions régulières (environ tous les 3/4 mois) permettra de suivre l'avancement des actions prévues parmi lesquelles figurent la création de liens entre nos sites web, la rédaction d'articles communs, la possibilité d'un stand FIPEC à Eurocoat 2020 ...



# NORMALISATION

## NANO

### ISO TC 229

La FIPEC, représentant la World Coatings Association au niveau de l'ISO TC 229 depuis plusieurs années, s'est vue attribuée en 2018 de nouvelles responsabilités au niveau des instances consultatives et stratégiques de l'ISO et du CEN.

ISO TC 229 : La FIPEC est dorénavant membre du CAG (Chair Advisory Group) et cheffe du NLCG (Nanotechnology Liaison Coordination Group). Par ailleurs, la FIPEC a été la cheffe de délégation française lors de la dernière réunion plénière de Novembre à Kuala Lumpur.

CEN TC 352 : La FIPEC fait partie des membres du SG (Strategy Group).





## PEINTURES ET VERNIS

La FIPEC participe aux travaux de normalisation à 3 niveaux : national (AFNOR), européen (CEN) et international (ISO).

### AFNOR T30A - Peintures

2 réunions de la Commission de Normalisation T30A en 2018 ont permis de :

- Faire un bilan 2017 et d'examiner les perspectives 2018 : 130 projets en cours !
- Préparer les délégations et réunions ISO et CEN de 2018 et d'en faire le bilan
- Travailler sur les révisions des normes NF T34560, NF T 30124, NF T 30609-1, NF T 30609-2, NF T 30901...

### CEN TC 139 - Peintures

Les réunions du CEN/TC 139 (peintures) se sont tenues à Bordeaux au siège du FCBA en septembre 2018.

Il s'agissait de réunir les groupes de travail WG1, revêtements pour maçonnerie, (avec notamment la révision de l'EN 13300) et WG2, revêtements pour bois. Le TC139/WG1 doit travailler sur la révision de la norme EN 13300 Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs - Classification.

Des représentants du TC 139 et du TC 386 se sont concertés afin de constituer un groupe de travail coopératif pour travailler sur le sujet des peintures dépolluantes photo-catalytiques. Il existe un protocole de mesure de l'effet photo-catalytique pour les matériaux, y compris les peintures, défini par le TC 386 mais il faut s'assurer de son applicabilité.

### ISO TC 35 - Peintures

Au mois de mai 2018, le Technical Committee (TC) 35 (peinture) de l'ISO (International Organization for Standardization - Organisation internationale de normalisation) s'est réuni à Brno en République Tchèque.

Plusieurs délégations européennes étaient venues en nombre mais il y avait également des représentants américains, chinois, japonais... Les discussions ont porté sur les préparations de surface, la terminologie, l'état de surface des bétons.

A noter que toutes les nouvelles versions des normes ISO 12944 Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture ont été approuvées début 2018.



## COLLES ET ADHÉSIFS

### AFNOR T76A - Colles et Adhésifs

Les actions pour 2018 ont été :

- La suppression de certaines normes obsolètes : NF T76-300 à 303 Adhésifs - liste de méthodes d'essais de caractérisation...
- La création d'un groupe de travail sur «élaboration des fiches techniques des adhésifs structuraux» (AFNOR T76A N 590) pour recenser les besoins.
- Le suivi des travaux européens du CEN TC193 (adhésifs) en avril 2018 à Madrid

## JOUETS

### AFNOR S51C - Jouets

Les travaux du CEN/TC 52 en 2018 ont concerné le taux de métaux lourds des jouets (EN 71-3) avec une révision à la baisse des taux de plomb, aluminium et chrome VI, les peintures au doigt (EN 71-7 et EN 71-12) portant sur les biocides entre autres.





[www.fipec.org](http://www.fipec.org)  
@La\_FIPEC